

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE KASSERINE



Société d'Investissement à Capital Risque

CAPITAL SOCIAL : 890.865.000 DT DIVISE EN 178.173 ACTIONS DE NOMINAL 5 DT ENTIEREMENT LIBEREES

REGISTRE DU COMMERCE : B1103661997

SIEGE SOCIAL : AVENUE HABIB BOURGUIBA - FACE DE LA B.C.T. - 1200 - KASSERINE

TEL : 77.478.680 FAX : 77.478.710

E-mail : sodek.sicar@topnet.tn

PROSPECTUS D'EMISSION

MIS A LA DISPOSITION DU PUBLIC A L'OCCASION DE
L'AUGMENTATION DE CAPITAL

DE 890.865.000 DT à 6.236.055.000 DT

Visa n° **10 - 0716** du **22 OCT 2010** du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la Loi n°94-117 du 14 novembre 1994 du 14 Novembre 1994.

Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsables de l'information au sein de la SODEK :

Mr Ather CHAABANE : Président Directeur Général

Mr Mokhtar CHAABANI : Chef de Service Principal

Tél : 77.478.680

Fax : 77.478.710

Octobre 2010

Société de Développement Économique de Kasserine - SODEK Sicar - Prospectus d'Emission - Octobre 2010



SOMMAIRE

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE.....	4
FLASH SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL.....	5
Chapitre 1 : Responsable du prospectus & responsable du contrôle des comptes	7
1.1 Responsable du prospectus	7
1.2 Attestation du responsable du prospectus	7
1.3 Responsable du contrôle des comptes.....	7
1.4 Responsables de l'information.....	8
Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION.....	10
2.1 Renseignements relatifs à l'émission.....	10
2.1.1 Décisions à l'origine de l'augmentation de capital.....	10
2.1.2 Caractéristiques de l'émission.....	10
2.1.3 Prix d'émission.....	10
2.1.4 Droit préférentiel de souscription.....	10
2.1.5 Période de souscription.....	10
2.1.6 Etablissements domiciliaires.....	11
2.1.7 Modalités et délais de délivrance des titres.....	11
2.1.8 Mode de placement.....	11
2.1.9 Jouissance des actions nouvelles souscrites.....	11
2.1.10 But de l'émission.....	11
2.2 Renseignements Généraux sur les valeurs mobilières émises.....	12
2.2.1 Droits attachés aux valeurs mobilières offertes.....	12
2.2.2 Régime de négociabilité.....	12
2.2.3 Régime fiscal applicable.....	12
2.3 Marché des titres.....	12
2.4 Tribunaux compétents en cas de litiges ou modalités d'arbitrage.....	12
Chapitre 3 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL....	13
3.1 Renseignements de caractère général concernant l'émetteur.....	13
3.1.1 Dénomination et siège social.....	13
3.1.2 Forme juridique et législation particulière applicable.....	13
3.1.3 Date de constitution et durée.....	13
3.1.4 Objet social.....	13
3.1.5 Registre de commerce.....	14
3.1.6 Exercice social.....	14
3.1.7 Clauses statutaires particulières.....	14
3.1.8 Nationalité.....	16
3.1.9 Capital social.....	16
3.1.10 Régime fiscal.....	17
3.1.11 Matricule fiscal.....	17
3.1.12 Lieu où peuvent être consultés les documents de la société.....	17
3.1.13 Responsables chargés de l'information et des relations avec les actionnaires et du CMF.....	17
3.2 Renseignements de caractère général concernant le capital de la société.....	18
3.3 Evolution du capital social.....	18
3.4 Répartition du capital social et des droits de vote.....	18
3.4.1 Liste des actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote.....	19
3.4.2 Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction.....	19
3.4.3 Nombre d'actionnaires.....	19
3.5 Dividendes.....	19
3.6 Marché des titres.....	19
Chapitre 4 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR	20
4.1 Présentation de la société.....	20
4.2 Activité de l'émetteur.....	20
4.2.1 Les ressources.....	20
4.2.2 Les emplois.....	22
4.2.3 Les rétrocessions.....	26
4.3 Les facteurs de risque et la nature spéculative de l'activité de l'émetteur.....	26
4.4 Litiges ou arbitrages.....	26
4.5 Organisation de la société.....	27
4.6 Politique sociale et effectif de la société.....	27
4.7 Politique d'investissement.....	27
Chapitre 5 : PATRIMOINE – SITUATION FINANCIERE – RESULTATS.....	29
5.1 Patrimoine de la SODEK	29
5.1.1 Immobilisations Corporelles.....	29
5.1.2 Portefeuille titres de la société.....	29
5.2 Etats Financiers Comparés	31
5.2.1 Bilans comparés	31
5.2.2 Etats de résultats comparés	32
5.2.3 Etats des flux de trésorerie comparés	32
5.2.4 Notes aux états financiers arrêtés au 31/12/2009	33
5.2.5 Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2009	41

5.3	Etats Financiers intermédiaires au 30/06/2010	45
5.3.1	Bilan au 30/06/2010.....	45
5.3.2	Etat de résultats au 30/06/2010	46
5.3.3	Etat des flux de trésorerie au 30/06/2010	46
5.3.4	Notes aux états financiers arrêtés au 30/06/2010	47
5.3.5	Rapports général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2009	53
5.4	Engagements financiers au 31/12/2009 et au 30/6/2010	54
5.5	Les soldes intermédiaires de gestion comparés	54
5.6	Tableau des mouvements des capitaux propres au 31/12/2010.....	55
5.1	Affectation des résultats des trois derniers exercices.....	56
5.8	Evolution du bénéfice net et du résultat d'exploitation.....	56
5.9	Evolution des dividendes.....	56
5.10	Evolution de la marge brute d'autofinancement.....	56
5.11	Evolution de la structure financière.....	56
5.11.1	Fonds de roulement.....	56
5.11.2	Besoin en fonds de roulement.....	57
5.11.3	Trésorerie nette.....	57
5.12	Indicateurs de gestion et ratios.....	57
5.12.1	Indicateurs de gestion.....	57
5.12.2	Ratios.....	57
Chapitre 6 : ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES.....		59
6.1	Conseil d'administration.....	59
6.1.1	Membres des organes d'administration.....	59
6.1.2	Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société.....	59
6.1.3	Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les personnes physiques membres des organes d'administration et de direction.....	59
6.1.4	Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans les sociétés qu'ils représentent.....	59
6.2	Intérêts des dirigeants dans la société au 31/12/2007.....	60
6.2.1	Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2007.....	60
6.2.2	Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2007.....	60
6.3	Contrôle des comptes	60
6.4	Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du conseil d'administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital.....	60
Chapitre 7 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR....		61
7.1	Evolutions récentes	61
7.1.1	Situation du portefeuille de la société depuis 2007	62
7.1.2	Dynamisation du rôle de la SODEK.....	62
7.2	Politique d'investissement de la société et Plan d'Action	63
7.3	Perspectives d'Avenir	66
7.3.1	Les hypothèses de prévision retenues.....	66
7.3.2	Evolution des ressources et revenus	66
7.3.3	Evolution des charges d'exploitation et des provisions	67
7.3.4	Evolution des immobilisations financières	68
7.3.5	Evolution des immobilisations corporelles	70
7.3.6	Evolution des placements et autres actifs financiers	70
7.3.7	Evolution des capitaux propres	70
7.3.8	Evolution des passifs non courant	70
7.4	Etats Financiers prévisionnels 2010 -2014 :	71
7.5.	Marge brute d'autofinancement prévisionnel.....	73
7.6	Indicateurs de gestion et ratios prévisionnels.....	73
AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS.....		75
BULLETIN DE SOUSCRIPTION.....		76

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE

La Société de Développement Economique de Kasserine « SODEK-Sicar» en tant que Société d'Investissement à Capital Risque a été créée en 1997 régie par la loi n°88-92 du 2 Août 1988 sur les sociétés d'investissement et par les textes subséquents.

OBJECTIFS DE LA SODEK:

- La participation à la promotion de l'investissement et à l'accroissement du rythme de création de projets rentables et viables permettant la création de plus de richesses et d'emplois dans la région de Kasserine.
- La satisfaction des attentes des investisseurs en matière de financement.
- La consolidation des fonds propres des projets.

AXES D'INTERVENTION DE LA SODEK:

La Société de Développement Economique de Kasserine « SODEK-Sicar» intervient dans les projets de création, d'extension et de développement ou de mise à niveau promus dans tous les secteurs d'activités. Elle peut également intervenir dans le capital des entreprises en difficultés économiques bénéficiant de mesures de redressement conformément à la législation en vigueur.

MODALITES D'INTERVENTION :

La SODEK participe au capital des entreprises par le moyen de souscription ou d'acquisition d'actions ordinaires ou à dividendes prioritaires sans droit de vote, de certificats d'investissements, de titres participatifs, d'obligations convertibles en actions et de parts sociales et d'une façon générale de toutes autres formes de titres financiers assimilés à des fonds propres.

Les participations de la société doivent faire l'objet de conventions avec les promoteurs fixant les modalités et les délais de la réalisation des rétrocessions. Ces participations ne doivent pas constituer la majorité du capital.

PARTICIPATIONS DE LA SODEK

Les participations de la SODEK sur ses fonds propres y compris celles réalisées en Compte Courant Associés « C.C.A. » au 30/06/2010, ont atteint 868.500 Dinars. Toutes les participations de la SODEK sont réalisées dans des projets implantés dans la région de Kasserine et font l'objet d'un contrat de rétrocession à l'exception d'une participation de 20.000 Dinars au capital de la B.T.S.

CADRE DE L'AUGMENTATION DU CAPITAL

Conformément à la décision de Monsieur le Président de la République relative au doublement du Capital des Sociétés Régionales, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société de Développement Economique de Kasserine « **SODEK** » tenue le 18/06/2010 a décidé d'augmenter le Capital Social de la SODEK de **890.865,000 DT** à **6.236.055,000 DT** par l'émission de **1.069.038** actions nouvelles de nominal **5 DT** à souscrire en numéraire.

FLASH SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Montant :

Le capital social sera porté de 890.865,000 DT à 6.236.055,000 DT par l'émission de 1.069.038 actions nouvelles, nominatives, d'une valeur nominale de 5 DT chacune à souscrire en numéraire et à libérer de la moitié à la souscription.

Caractéristiques de l'émission :

- Montant : 5.345.190 DT
- Nombre d'actions à émettre : 1.069.038 actions à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 DT
- Forme des actions à émettre : nominative
- Catégorie : ordinaire

Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à leur valeur nominale, sans prix d'émission, soit 5 DT l'action à souscrire en numéraire et à libérer de la moitié à la souscription.

Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 1.069.038 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **à titre irréductible** : à raison de (06) actions nouvelles pour une (01) action ancienne.

- **à titre réductible** : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et /ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement absorbées par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre des droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription :

La souscription aux 1.069.038 actions nouvelles à émettre en numéraire sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel, tant à titre irréductible que réductible, à raison de six (06) actions nouvelles souscrites pour une (01) action ancienne et ce du 08 Novembre 2010 au 22 Novembre 2010 inclus.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce du 25 Novembre 2010 au 24 Décembre 2010 inclus.

Un avis sera, à cet effet, publié au Bulletin officiel du CMF.

Souscription publique :

Passé ce délai, les actions non souscrites peuvent être offertes au public totalement ou partiellement, personnes physiques ou morales et ce à partir du 27 Décembre 2010.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Toutefois, cette date ne doit pas excéder les trois mois qui suivent la date d'ouverture des souscriptions soit le 07 Février 2011 inclus.

Un avis sera publié à cet effet, au Bulletin officiel du CMF.

Etablissements domiciliaires des souscriptions et des versements :

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, au siège de la SODEK-Sicar. En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 2,500 Dinars représentant la moitié de la valeur nominale de l'action.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible suivant réservé spécialement à l'augmentation du capital de la SODEK :

BH Agence de Kasserine

14 205 2053007000726 90

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 1.069.038 actions nouvelles souscrites porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2010 à hauteur de leur libération soit la moitié.

CHAPITRE 1 – RESPONSABLE DU PROSPECTUS ET RESPONSABLE DU CONTROLE DES COMPTES

1.1. Responsable du prospectus :

Mr Ather CHAABANE : Président Directeur Général
de la Société de Développement Economique de Kasserine.

1.2. Attestation du Responsable du prospectus

« A notre connaissance les données du présent prospectus sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ainsi que sur les droits rattachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée».

Le Président Directeur Général
Ather CHAABANE



1.3. Responsable du contrôle des comptes

* Etats Financiers relatifs au exercices 2007 et 2008 :

Société S.A.M. : Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur GHARSALLI Med Naceur.

Adresse : 04, Rue de la Suède -1000- Tunis.

Téléphone: (71) 324.835 - Fax: (71) 328.025

* Etats Financiers relatifs à l'exercice 2009 et au 30/06/2010 :

Mr. Karim SETHOM: Expert comptable membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie.

Adresse : 3, Rue Taher Zaouch (Parl Av Charles Nicolle) - Mutuelle Ville 1002 - Tunis.

Téléphone: (71) 283.696 - Fax: (71) 283.697

* Opinion sur les états financiers arrêtés au 31/12/2007 :

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2007, ont fait l'objet d'un audit effectué par la société S.A.M. représentée par Monsieur GHARSALLI Med Naceur selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserves ni observations.

* Opinion sur les états financiers arrêtés au 31/12/2008 :

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2008, ont fait l'objet d'un audit effectué par la Société S.A.M. représentée par Monsieur GHARSALLI Med Naceur selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserves ni observations.

*** Opinion sur les états financiers arrêtés au 31/12/2009 :**

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2009, ont fait l'objet d'un audit effectué par Monsieur Karim SETHOM selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserves avec l'observation suivante : "En application de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, la SODEK-Sicar ne s'est pas encore mise en conformité avec les dispositions légales relatives à la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société".

*** Avis sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2010 :**

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2010, ont fait l'objet d'un examen limité effectué par Monsieur Karim SETHOM selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Le Commissaire des Comptes déclare : "Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière, le résultat de la société au 30 Juin 2010, ainsi que les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes".

*** Attestation du Commissaire aux Comptes :**

" Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent prospectus en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées".

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

KARIM SETHOM



1.4. Responsables de l'information :

Messieurs : Ather CHAABANE : Président Directeur Général

Mokhtar CHAABANI : Chef de service principal.

Tél : 77.478.680

Fax : 77.478.710



La notice légale est publiée au JORT N° 128 du 28/10/2010

 **Conseil du Marché Financier**
N° **Vsfm** - 0716 du 27 OCT 2010
Delivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-111 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: Mohamed Ferik EL KOEBI

Société de Développement Economique de Kasserine - SODEK Sicar - Prospectus d'Emission - Octobre 2010



CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1. Renseignements relatifs à l'émission :

2.1.1. Décisions à l'origine de l'augmentation de Capital :

Conformément à la décision de Monsieur le Président de la République relative au doublement du Capital des Sociétés régionales d'Investissements, l'A.G.Extraordinaire de la Société de Développement Economique de Kasserine tenue le 18 Juin 2010 a décidé d'augmenter le Capital Social pour le porter de **890.865,000** DT à **6.236.055,000** DT par l'émission de **1.069.038** actions nouvelles de nominal 5 DT à libérer du moitié lors de la souscription et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions de cette augmentation.

En vertu de cette autorisation, le Conseil d'Administration a fixé, lors de sa réunion en date du 07 septembre 2010, les modalités de l'augmentation de capital envisagée ainsi que les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions comme suit :

2.1.2. Caractéristiques de l'émission :

Le capital social sera augmenté de 5.345.190,000 DT par souscription en numéraire.

- Nombre d'actions à émettre : 1.069.038 actions
- Valeur nominale des actions : 5 DT
- Forme des actions à émettre : nominative
- Catégorie : ordinaire

2.1.3. Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à leur valeur nominale, sans prime d'émission, soit 5 DT l'action à libérer de la moitié lors de la souscription.

2.1.4. Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 1.069.038 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **à titre irréductible** : à raison de six (06) actions nouvelles pour une (01) action ancienne.
- **à titre réductible** : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et /ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement absorbées par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre des droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

2.1.5. Période de souscription :

La souscription aux 1.069.038 actions nouvelles à émettre en numéraire sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel, tant à titre irréductible que réductible, à raison de six (06) actions nouvelles souscrites pour une (01) action ancienne et ce du 08 Novembre 2010 au 22 Novembre 2010 inclus.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce du 25 Novembre 2010 au 24 Décembre 2010 inclus.

Un avis sera, à cet effet, publié au Bulletin officiel du CMF.

Souscription publique :

Passé ce délai, les actions non souscrites peuvent être offertes au public totalement ou partiellement, personnes physiques ou morales et ce à partir du 27 Décembre 2010.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Toutefois, cette date ne doit pas excéder les trois mois qui suivent la date d'ouverture des souscriptions soit le 07 Février 2011 inclus. Un avis sera publié à cet effet, au Bulletin officiel du CMF.

2.1.6. Etablissements domiciliataires :

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, au siège de la société. En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 2,500 Dinars représentant la moitié de la valeur nominale de l'action.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible suivant réservé spécialement à l'augmentation du capital de la SODEK :

BH Agence de Kasserine

14 205 2053007000726 90

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites seront remboursées, sans intérêts, au guichet qui aura reçu les souscriptions.

2.1.7. Modalités et délais de délivrance des titres :

Le souscripteur recevra de la société une attestation de propriété des titres souscrits et ce, dès la clôture des souscriptions.

2.1.8. Mode de placement :

Les titres émis seront réservés, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires.

2.1.9. Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 1.069.038 actions nouvelles souscrites porteront jouissance à partir du 1^{er}/01/2010 à hauteur de leur libération soit la moitié.

2.1.10. But de l'émission :

L'augmentation du capital de la SODEK qui vient en application de la décision Présidentielle de doubler le Capital de la Société, a pour objectif de renforcer les fonds propres de la SODEK en vue de participer à l'effort de développement régional et à la création de plus de richesses et d'emplois et ce, à travers la promotion de nouveaux projets à fort potentiel de croissance et la multiplication de ses prises de participation au capital d'entreprises privées, agricoles, industrielles, de services et de la technologie d'information, en phase de développement, de restructuration, de privatisation et/ou de mise à niveau .

2.2. Renseignements Généraux sur les valeurs mobilières émises :

2.2.1. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans des cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

2.2.2 Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables.

2.2.3 Régime fiscal applicable :

Les dividendes des actions sont exonérés de l'impôt.

Suivant les dispositions de la loi n°2008-78 du 22 décembre 2008 portant modification de la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque et aux fonds communs de placement à risque et les dispositions des articles 19, 20 et 21 de la loi n°2008-77 du 22 décembre 2008 portant loi de finances pour l'année 2009 relatives à l'adaptation des avantages fiscaux accordés aux investisseurs auprès des sociétés à capital risque et des fonds communs de placements à risque, le réinvestissement auprès d'une SICAR ou des fonds communs de placement à risque donne droit à la déduction des revenus ou bénéfices ainsi réinvestis dans la limite de 35% du revenu ou du bénéfice global imposable sans que l'impôt dû soit inférieur au minimum d'impôt en vertu de l'article 12 de loi n°1989-114.

Cette déduction est intégrale (sans tenir compte du minimum d'impôt) dans le cas où l'intervention des SICAR ont lieu à raison de 75% au moins du capital libéré et de chaque montant placé dans les fonds à capital risque ou des actifs de fonds communs de placement à risque (sans prendre en considération les ressources provenant de l'étranger et celles du budget de l'Etat) dans la prise de participations nouvellement émises par les entreprises installées dans les zones de développement prévues par les articles 23 et 34 du code d'incitation aux investissements ou dans la prise de participations dans le cadre des opérations de transmission des entreprises en difficultés économiques.

2.3. Marché des titres :

Les actions de la société sont négociables sur le marché hors cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.4. Tribunaux compétents en cas de litiges ou modalités d'arbitrage :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation du capital, sera de la compétence exclusive des tribunaux sis à la ville du siège social de la SODEK-Sicar.

CHAPITRE 3- RENSEIGNEMENT DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

3.1 . Renseignements de caractère général concernant l'émetteur :

3.1.1 Dénomination et siège social :

- * Dénomination sociale : Société de Développement Economique de Kasserine «SODEK-Sicar ».
- * Siège Social : Avenue Habib Bourguiba, en face de la B.C.T. – 1200 - Kasserine
- Tél : 77.478.680 - Fax : 77.478.710 - e-mail : sodek.sicar@topnet.tn

3.1.2 Forme juridique et législation particulière applicable :

- * **Forme juridique** : Société d'Investissement à Capital Risque, société anonyme.
- * **Législation particulière applicable** : Loi n°88-92 du 2 Août 1988 sur les Sociétés d'Investissement telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment la Loi n° 2008-78 du 28 Décembre 2008.

3.1.3 Date de constitution et durée :

- * **Date de constitution**: le 24 octobre 1997, Agrément du 08 Février 1997
- * **Durée** : 99 ans

3.1.4 Objet Social (*Articles 3 et 4 des Statuts*) :

La Société a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises dans la région de Kasserine et notamment dans la souscription aux actions ou des parts sociales nouvellement émises par :

- des entreprises implantées dans la région de Kasserine,
- des projets réalisés dans le cadre de petites et moyennes entreprises, telles que définies par le code d'incitation aux investissements,
- des entreprises des nouveaux promoteurs tels que définis par le Code d'Incitation aux investissements,
- des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques prévus par le code d'incitation aux investissements ou dans les activités bénéficiaires des interventions du régime d'incitation à l'innovation dans le domaine de la technologie de l'information,
- des entreprises bénéficiaires des avantages relatifs au réinvestissement des revenus et bénéfices au titre des opérations de transmission des entreprises prévus par la législation en vigueur, dans ce cas, la condition relative aux actions et parts sociales nouvellement émises ne s'applique pas,
- des entreprises objet d'opérations de mise à niveau dans le cadre d'un programme de mise à niveau agréé par le comité de pilotage du programme de mise à niveau.

La société peut également effectuer les opérations connexes et compatibles avec son objet après autorisation du Conseil du Marché Financier.

Les participations de la société doivent faire l'objet de conventions avec les promoteurs fixant les modalités et les délais de la réalisation des rétrocessions. Ces conventions ne doivent pas stipuler des garanties hors projet ou des rémunérations dont les conditions ne sont pas liées aux résultats des projets. Ces participations ne doivent pas constituer la majorité du capital.

3.1.5 Registre de Commerce :

B1103661997

3.1.6 Exercice Social :

Du 1^{er} Janvier au 31 Décembre de chaque année.

3.1.7 Clauses statutaires particulières :

REPARTITION DES BENEFICES (ARTICLES 42 et 43) :

1. sur les bénéfices nets ainsi établis, il est d'abord prélevé :

- a. Toutes réserves légales que la société est tenue de constituer dans les conditions prévues par la législation en vigueur.
- b. La somme nécessaire pour servir aux actionnaires un premier dividende de cinq pour cent sur le montant des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties, sans qu'en cas d'insuffisance des bénéfices d'un exercice pour effectuer ce paiement, il puisse être fait un prélèvement sur les résultats des exercices ultérieurs.
- c. Toute somme que l'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter à des fonds des réserves généraux ou spéciaux ou de reporter à nouveau.

2. Le solde constitue un complément de dividende.

Le paiement des dividendes se fait aux époques fixées par le conseil d'administration ; tout dividende non réclamé dans les cinq années de son exigibilité sera prescrit conformément à la loi.

ASSEMBLEE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE (ARTICLE 27) :

L'Assemblée Générale régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires, elle peut avoir les pouvoirs tout à la fois d'une Assemblée Ordinaire et d'une Assemblée Extraordinaire si elle réunit les conditions nécessaires.

Les délibérations de l'Assemblée, régulièrement prises, obligent tous les Actionnaires, même les absents dissidents ou incapables.

CONVOCAION DES ASSEMBLEES (ARTICLE 28) :

Les actionnaires sont réunis, chaque année, en Assemblée Générale Ordinaire, par le conseil d'Administration dans le six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice, au jour, heure, et lieu indiqués par l'avis de convocation.

Les Assemblées Générales Ordinaires peuvent être convoquées extraordinairement, soit par le Conseil d'Administration soit par les Commissaires aux Comptes en cas d'urgence soit encore par un mandataire de justice nommé par le tribunal compétent sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins quinze pour cent (15%) du capital. Par ailleurs le Conseil est tenu de convoquer l'Assemblée Générale lorsque la demande lui en est adressée par un ou plusieurs actionnaires représentant le tiers au moins du capital social.

Les Assemblées Générales, ordinaire et extraordinaire, réunies sur première convocation ne peuvent se tenir, quelle qu'en soit la nature avant le seizième jour suivant la date de la publication de l'avis de convocation.

La convocation à chaque Assemblée, qu'elle soit ordinaire ou extraordinaire, est faite au moyen de deux insertions faites l'une dans le Journal Officiel de la République Tunisienne et l'autre dans deux journaux quotidiens de Tunis, dont un en langue arabe. Les avis de convocation doivent reproduire l'ordre du jour.

Par exception, le Conseil d'Administration pourra réunir une Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet d'obtenir les autorisations dont il aurait besoin, après la tenue de l'Assemblée Générale constitutive et sur convocation verbale et sans délai, si tous les actionnaires sont présents ou représentés.

La société s'engage à conformer l'article 28 de ses statuts à la législation en vigueur.

DROIT DE SIEGER A UNE ASSEMBLEE GENERALE (ARTICLE 29) :

Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale, sur justification de leur identité, ou s'y faire représenter.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent, être inscrits sur les comptes tenus par la société pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux Assemblées Générales.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire non privé du droit de vote ou par une personne non actionnaire.

Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Ordinaires et Extraordinaires sauf, ainsi qu'il est dit dans l'article 14 entente contraire entre eux.

Les pouvoirs dont la forme est déterminée par le Conseil d'Administration doivent être déposés au siège social trois jours au moins avant l'époque fixée pour la réunion.

Toutefois, le Conseil d'Administration a toujours la faculté de réduire les délais et accepter les dépôts en dehors de ces limites.

VOTE A L'ASSEMBLEE GENERALE (ARTICLE 33) :

Les votes ont lieu soit à main levée soit par appel nominatif, le scrutin est secret lorsqu'il est réclamé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins le tiers du capital Social selon les indications de la feuille de présence.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi selon les modalités fixées ci-après et mis à leur disposition par la société au siège social dans les mêmes conditions et délais que les documents dont la communication est requise par la loi. Pour être pris en compte, pour le calcul tant du quorum que des votes ; le formulaire de vote par correspondance doit être adressé, par lettre recommandée avec accusé de réception, à la Société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'assemblée.

Le formulaire de vote par correspondance doit permettre un vote sur chacune des résolutions dans l'ordre de leur présentation à l'assemblée ; il doit offrir à l'actionnaire la possibilité d'exprimer sur chaque résolution un avis favorable ou défavorable à son adoption ou sa volonté de s'abstenir de voter.

Le formulaire de vote établi par la société et mis à la disposition des actionnaires doit contenir la mention que si des résolutions nouvelles étaient présentées à l'assemblée, le signataire a la faculté soit d'exprimer dans ce document sa volonté de s'abstenir, soit de donner mandat au président de l'assemblée générale ou encore à un mandataire de voter la ou les résolutions concernées.

Les formulaires de vote par correspondance reçus par la société doivent comporter :

-les nom, prénom ou dénomination de l'actionnaire ;

-la signature légalisée de l'actionnaire ou de son représentant ;

Sauf dénonciation ou modification de vote émanant de l'actionnaire concerné et notifiée préalablement à la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'assemblée, le formulaire de vote par correspondance adressée à la société pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Les formulaires de vote par correspondance adressées à la société et ne donnant aucun sens de vote ou ne contenant pas les nom, prénom ou dénomination de l'actionnaire et la signature légalisée sont considérés comme une abstention.

CONSTITUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE (ARTICLE 35) :

L'Assemblée générale ordinaire, annuelle ou convoquée extraordinairement, se compose de tous les actionnaires possédant à la date de la convocation de l'assemblée, au moins 10 actions libérées des versements exigibles.

Tous les propriétaires d'un nombre d'actions inférieur à celui déterminé ci-dessus, pour être admis dans les Assemblées, pourront se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant le tiers au moins du capital social, après déduction, s'il y a lieu, de la valeur nominale des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions législatives ou réglementaires .

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau selon les mêmes formes que la première. Dans cette seconde réunion, les délibérations sont valables quelques soit le nombre d'actions représentées, mais elles ne peuvent porter que sur les questions mises à l'ordre du jour de la première réunion.

POUVOIRS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE (ARTICLE 36) :

L'Assemblée Générale Ordinaire, entend le rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales, elle entend également le rapport du ou des Commissaires sur le mandat qu'elle leur a conféré ainsi que leur rapports spéciaux prescrits par toutes les lois en vigueur.

Elle statue souverainement sur toutes les questions intéressant la vie de la société qui ne sont pas de la compétence d'une Assemblée Générale Extraordinaire en particulier.

Elle discute, approuve, redresse ou rejette les états financiers; la délibération contenant approbation des dits états est nulle si elle n'a pas été précédée de la lecture des rapports du ou des commissaires.

Elle fixe les dividendes à répartir sur la proposition du Conseil d'Administration.

Elle nomme, remplace, révoque ou réduit les administrateurs ou les commissaires et ratifie, s'il y a lieu, les nominations provisoires d'administrateurs faites par le Conseil.

Elle détermine l'allocation du Conseil d'Administration à titre de jetons de présence, ainsi que celle des commissaires.

Elle décide l'amortissement ou le rachat des actions par prélèvement sur bénéfices.

Elle fixe les prélèvements à effectuer pour la constitution du fonds de réserve et de prévoyance et décide de tous reports à nouveau des bénéfices d'une année sur l'année suivante.

Elle confère au Conseil autorisations pour tous les actes et opérations pouvant excéder les pouvoirs résultant des présents statuts.

La société s'engage à conformer l'article 36 de ses statuts à la législation en vigueur.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE : CONSTITUTION - CONVOCATION - POUVOIRS - COMPOSITION ET DELIBERATION (articles 37, 38, 39 et 39 bis) :

L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quelque soit le nombre de leurs actions, pourvu que ces dernières aient été libérées des versements exigibles.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés et chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation, sous réserve des dispositions du Code de Commerce .

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut apporter aux statuts toutes modifications qu'elle juge nécessaire à la condition de ne pas augmenter les engagements des Actionnaires.

Elle peut décider, notamment, sans que l'énumération ci-après ait un caractère limitatif :

-l'augmentation ou réduction du capital social.

-sa division en actions de valeur nominale différente dans les limites autorisées par la législation en vigueur.

- La prorogation ou la réduction de la durée de la société

- Sa dissolution anticipée, sa fusion avec une ou plusieurs sociétés constituées ou à constituer.

Toutefois, par dérogation aux dispositions ci-dessus, les statuts peuvent être modifiés par le Président-Directeur Général lorsque cette modification est effectuée en application des dispositions légales ou réglementaires qui la prescrivent. Les statuts sont soumis dans leur version modifiée à l'approbation de la première Assemblée Générale Extraordinaire suivante.

Les Assemblées générales, autres que les Assemblées Ordinaires, ne sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles sont composées d'actionnaires représentant au moins la moitié du capital social. A défaut de ce dernier quorum, le délai de la tenue de l'assemblée générale peut être prorogé à une date postérieure ne dépassant pas deux mois à partir de la date de convocation. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou des représentants ayant droit au vote. Dans toutes ces Assemblées Générales le quorum n'est calculé qu'après déduction de la valeur nominale des actions privées de droit de vote en vertu des dispositions législatives et réglementaires.

En application des dispositions de l'article 286 du code des sociétés commerciales, l'actionnaire a le droit, pendant le délai de quinze jours qui précède la réunion de l'assemblée générale de prendre au siège social connaissance ou copie de la liste des actionnaires. A cette fin la liste des actionnaires est arrêtée par la société, le seizième jour qui précède la réunion de l'assemblée. Elle contient le nom, prénom ou dénomination et domicile de chaque actionnaire ainsi que le nombre d'actions et droits de vote dont il est titulaire.

La société s'engage à conformer l'article 37 de ses statuts à la législation en vigueur.

3.1.8 Nationalité :

Tunisienne.

3.1.9 Capital Social :

890.865,000 DT divisé en 178.173 actions nominatives de nominal 5 DT entièrement libérées.

3.1.10 Régime fiscal :

- Les dispositions des articles 19, 20 et 21 de la loi n°2008-77 du 22 décembre 2008 portant loi de finances pour l'année 2009 relatives à l'adaptation des avantages fiscaux accordés aux investisseurs auprès des sociétés à capital risque et des fonds communs de placements à risque.
- Loi n°88-95 du 30 octobre 1995 relative aux dispositions fiscales des sociétés d'investissement telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.
- Article 39 (paragraphe IV) et article 48 (paragraphe VII) du code de l'IRPP et de l'IS.

3.1.11 Matricule fiscal :

594166X/N/M/000

3.1.12 Lieu où peuvent être consultés les documents de la société :

Siège de la société à l'Avenue Habib Bourguiba – en face de la B.C.T. - 1200 - Kasserine.

3.1.13 Responsables chargés de l'information et des relations avec les actionnaires et le CMF :

Messieurs : Ather CHAABANE (Président Directeur Général)
et Mokhtar CHAABANI (Chef de Service Principal).

Tél : 77.478.680 - Fax : 77.478.710 - Email : sodek.sicar@topnet.tn

3.2. Renseignements de caractère général concernant le capital de la société :

Capital Social	890.865,000 Dinars
Nombre d'actions	178.173 actions
Nominal	5 dinars
Forme des actions	Nominative
Catégorie	Ordinaire
Libération	Intégrale
Jouissance	01.01.2010

3.3. Evolution du Capital Social :

Montants en DT

Décision	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		Valeur nominale
		Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	
AGC du 16/7/1997	Capital initial	1.000.000	200.000	1.000.000	200.000	5
AGE du 30/06/1999	Augmentation du Capital	13.510	2.702	1.013.510	202.702	5
AGE du 26/03/2002	Augmentation du Capital par incorporation de réserves	10.365	2.073	1.023.875	204.775	5
AGE du 16/01/2003	Réduction du Capital	100.000	20.000	923.875	184.775	5
AGE 16/01/2003	Augmentation du capital par incorporation de réserves	76.125	15.225	1.000.000	200.000	5
AGE du 18/06/2010	Réduction du Capital par rachat de ses propres actions	109.135	21.827	890.865	178.173	5

3.4. Répartition du capital social et des droits de vote :

Montants en DT

Actionnaires	Nombre des actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montants en dinars(*)	% du capital et de droits de vote
Actionnaires tunisiens	3.282	178.173	890.865	100 %
Personnes morales	29	154.857	774.285	86,9 %
Ayant 3% et plus	08	125.917	629.585	70,7 %
Ayant moins de 3%	21	28.940	144.700	16,2 %
Personnes physiques	3.253	17.835	89.175	10.0 %
Ayant 3% et plus	0	0	0	0 %
Ayant moins de 3%	3.253	17.835	89.175	10.0 %
Actionnaires étrangers	0	0	0	0 %
Droits d'attribution rompus	-	5.481	27.405	3,1

* Compte tenu de l'opération de réduction du capital décidée par l'AGE en date du 18/06/2010 portant sur le rachat et annulation des 21.827 actions détenues par la SIDCO au capital de la SODEK (opération concrétisée le 17 septembre 2010) .

3.4.1 Liste des actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote :

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du Capital et de droits de vote
Cons. Rég. du Gouv. Kasserine	32.436	162.180	18,20 %
B.H.	21.218	106.090	11,91 %
B.T.L.	21.218	106.090	11,91 %
C.T.E.I.	10.609	53.045	5,95 %
B.T.K.	10.609	53.045	5,95 %
S.T.B.	10.609	53.045	5,95 %
T.S.P.I.	10.609	53.045	5,95 %
U.T.A.P.	8.609	43.045	4,83 %
TOTAL	125.917	629.585	70,65 %

3.4.2. Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres du Conseil d'Administration :

Membres du Conseil d'Administration	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du Capital et de droits de vote
Cons. Rég. du Gouv. Kasserine	32.436	162.180	18,20 %
B.T.L.	21.218	106.090	11,91 %
B.H.	21.218	106.090	11,91 %
S.T.B.	10.609	53.045	5,95 %
U.T.I.C.A.	5.000	25.000	2,81 %
ABIDA Riadh	09	45	0,005 %
TOTAL	90.490	452.450	50,78 %

3.4.3. Nombre d'actionnaires :

Le capital de la Société de Développement Economique de Kasserine est réparti entre 3.282 actionnaires tous de nationalité tunisienne dont :

- 3.253 personnes physiques.
- 29 personnes morales.

3.5. Dividendes :

La société n'a pas distribué des dividendes durant les trois derniers exercices.

3.6. Marché des titres :

Les actions de la Société de Développement Economique de Kasserine sont négociées sur le marché hors cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

CHAPITRE 4 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR

4.1. Présentation de la société :

La Société de Développement Economique de Kasserine « SODEK-Sicar» a été créée en 1997 régie par la loi n°88-92 du 2 Août 1988 sur les sociétés d'investissement et par les textes subséquents.

4.2. Activité de l'émetteur :

La SODEK a pour mission de concourir par la mobilisation de l'épargne publique au développement du marché financier et à la promotion des investissements dans la région de Kasserine et ce par la participation, pour son compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment :

- Des entreprises promues par les nouveaux promoteurs tels que définis par le code d'incitation aux investissements;
- Des entreprises implantées dans la région de Kasserine zone de développement régional telles que fixées par le dit code;
- Des entreprises objets d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques et bénéficiant de mesures de redressement conformément à la législation en vigueur;
- Des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques ainsi que les activités éligibles à l'intervention du RIITI.

Ainsi que la réalisation de toute opération ayant un rapport direct ou indirect avec son objet.

L'évolution des participations cumulées y compris celles imputées sur les ressources du FOPRODI et celles réalisées en Compte Courant Associés CCA, est retracée par le tableau suivant :

En Dinar

	Jusqu'à 2007*	2008	2009	30/06/2010
Approbations cumulées	866.000	916.000**	916.000	916.000
Participations libérés cumulées	716.500	766.500	868.500	868.500
Dont particip. sur les ressources du FOPRODI	221.500	221.500	251.000	251.000

* Dont un montant de 20.000 DT au titre de participation dans le capital de la B.T.S.

** Dont un montant de 50.000 DT au titre de prêt en C.C.A. dans un projet objet du portefeuille de la SODEK.

Vu l'insuffisance de ses fonds propres, la société n'a pas participé ces dernières années dans des nouveaux projets malgré qu'elle reçoive annuellement entre 10 et 15 demandes qui étaient transmises automatiquement à la SIDCO Kairouan.

4.2.1. Les ressources :

Outre les fonds propres dont elle dispose, la SODEK a bénéficié de différentes lignes de financement objet des conventions établies avec l'Etat. Ainsi deux importantes conventions ont été établies avec l'Etat dans le cadre de sa politique d'encouragement à l'investissement permettant de consolider les fonds propres de la société. Elles portent sur la participation FOPRODI et le RIITI.

a. Evolution des ressources de la société :

A. CAPITAUX PROPRES :

(en dinars)

Exercice	2007	2008	2009	30/06/2010
Rubrique				
Capital Social	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000*
Réserves				
Réserve légale	7.254	7.254	7.254	7.254
Réserve ordinaire	66.576	66.576	66.576	66.576
Réserve pour fonds social	2.000	2.000	2.000	2.000
Résultats reportés	(167.818)	(175.427)	(201.422)	(274.417)
Capitaux propres avant résultat	908.012	900.927	874.933	740.112
Résultat de l'exercice	(7.610)	(25.995)	(72.995)	(61.826)
Capitaux propres avant affectation	900.402	874.932	801.938	801.938

* Selon les états financiers provisoires au 30/06/2010 le capital de la société reste inchangé, et il n'a pas été tenu compte de la décision de l'AGE en date du 18/06/2010 de réduire le capital social de 1.000.000 DT à 890.865 DT par l'achat de la SODEK de ses propres actions. L'opération de rachat de 21.827 actions SODEK s'est produite le 17/09/2010.

B. FONDS SPECIAUX DE L'ETAT :

FOPRODI :

1. Participations imputées sur le FOPRODI (*) :

(En dinars)

	Approbations	Gouvernorat	Investissement	SODEK	FOPRODI	Capital
1	Sté « SOFAC »	Kasserine	500.000	55.000	90.000	165.000
2	Sté Afrique de Marbre	Kasserine	400.000	40.000	72.000	160.000
3	Sté INFOLAND*	Kasserine	375.000	35.000	60.000	117.000
4	Sté Groupe Ferhi Plast	Kasserine	330.000	45.000	59.000	130.000
	TOTAL		1.605.000	175.000	281.000	572.000

* La situation reste inchangée au 31/12/2009 et au 30/06/2010.

2. Participations libérées dans le cadre du FOPRODI et avant rétrocession (*) :

(En dinars)

	Approbations libérées	Gouvernorat	Investissement	SODEK	FOPRODI	Capital
1	Sté « SOFAC »	Kasserine	500.000	55.000	90.000	165.000
2	Sté Afrique de marbre	Kasserine	400.000	40.000	72.000	160.000
3	Sté INFOLAND**	Kasserine	375.000	17.500	30.000	117.000
4	Sté Groupe Ferhi Plast	Kasserine	330.000	45.000	59.000	130.000
	TOTAL		1.605.000	157.500	251.000	572.000

* La situation reste inchangée au 31/12/2009 et au 30/06/2010.

** participation INFOLAND libérée de la moitié.

RIITI :

La SODEK n'a enregistré sur ce Fonds aucune approbation de la société suite à l'absence des demandes sollicitant la participation sur les ressources de ce fonds.

4.2.2. Les emplois :

Les participations :

L'évolution des participations de la société y compris celles libérées en Compte Courant Associés, durant les trois derniers exercices et au 30/06/2010 se présente comme suit :

(EN DINARS)

DESIGNATION	ANNEE	2007	2008	2009	30/06/2010
Les participations libérés		64.500	50.000	102.000*	0
Dont participations sur les ressources du FOPRODI		29.500	-	29.500	0

* Dont un montant de 50.000 DT au titre de prêt en C.C.A. dans un projet qui a fait l'objet d'une participation SODEK.

▪ Liste des participations de la société au 31/12/2009 :

L'état du portefeuille « participations » de la société hors participation en Compte Courant Associés et y compris les participations sur les ressources du FOPRODI se présente comme suit :

(en Dinars)

	PROJET	CAPITAL	SOUSCRIPTION	LIBERATION	RETROCESSION	PARTICIPATION RESTANTE
1	SOCOTRAL	102.000	50.000	50.000	40.097	9.903
2	ENNEJMA	110.000	50.000	50.000	18.580	31.420
3	SEIFEDDINE*	125.000	50.000	50.000	50.000	-
4	ALICO	301.000	100.000	100.000	5.501	94.499
5	SOFAC	165.000	145.000	145.000	27.000	118.000
6	AFRIQUE DE MARBRE	160.000	112.000	112.000	0	112.000
7	INFOLAND**	117.000	95.000	47.500	0	47.500
8	SOCEK	215.000	50.000	50.000	16.485	33.515
9	GROUPE FERHI PLAST	130.000	104.000	104.000	-	104.000
10	CLINIQ AUTO HERMASSI	135.000	50.000	50.000	-	50.000
11	ELGHAITH AGRICOLE***	100.000	40.000	40.000	19.820	20.180
	TOTAL	1.660.000	846.000	798.500	177.483	621.017

* participation rétrocédée en totalité (opération en bourse en cours).

** libération de la moitié du capital.

*** cette société a bénéficié d'un prêt en CCA d'un montant de 50.000 DT.

▪ **Liste des participations de la société au 30/06/2010 :**

L'évolution de l'état du portefeuille « participations » de la société au 30/06/2010 hors participation en Compte Courant Associés et y compris les participations sur les ressources du FOPRODI se présente comme suit :

(en Dinars)

	PROJET	CAPITAL	SOUSCRIPTION	LIBERATION	RETROCESSION	PARTICIPATION RESTANTE
1	SOCOTRAL	102.000	50.000	50.000	40.097	9.903
2	ENNEJMA	110.000	50.000	50.000	18.580	31.420
3	SEIFEDDINE*	125.000	50.000	50.000	50.000	-
4	ALICO	301.000	100.000	100.000	5.501	94.499
5	SOFAC	165.000	145.000	145.000	37.500	107.500
6	AFRIQUE DE MARBRE	160.000	112.000	112.000	0	112.000
7	INFOLAND**	117.000	95.000	47.500	0	47.500
8	SOCEK	215.000	50.000	50.000	27.024	22.976
9	GROUPE FERHI PLAST	130.000	104.000	104.000	-	104.000
10	CLINIQ AUTO HERMASSI	135.000	50.000	50.000	-	50.000
11	ELGHAITH AGRICOLE***	100.000	40.000	40.000	19.820	20.180
	TOTAL	1.660.000	846.000	798.500	198.521	599.979

* participation rétrocedée en totalité (opération en bourse en cours).

** libération de la moitié du capital.

*** cette société a bénéficié d'un prêt en CCA d'un montant de 50.000 DT.

▪ **Répartition des participations par secteur :**

La répartition sectorielle des participations libérées de la SODEK au 30/06/2010 avant rétrocession et y compris celles réalisées sur le CCA, montre que 73,2% du montant global des participations de la société intéresse le secteur industriel; 11,1% celui des services et 15,6% le secteur de l'agriculture.

Le tableau suivant résume les participations de la société y compris les participations en Compte Courant des Associés par secteur d'activité jusqu'au 30.06.2010 (même répartition au 31.12.2009) :

(en Dinars)

Secteur	Nombre de projets	Coût d'Investissement	Participations Libérées (*)	Nombre d'emploi	En %
Industrie	07	2.635.000	608.500	84	73.2%
Tourisme	-	-	-	-	-
Services	02	470.000	100.000	17	11.1%
Agriculture (*)	02	386.000	140.000	25	15,7%
Total	11	3.491.000	848.500	126	100,0%

(*) yc participation en CCA de 50.000 DT

▪ **Répartition des participations par catégorie :**

Les participations de la SODEK y compris celles libérées sur le CCA sont réalisées en totalité dans la Région de Kasserine, considérée comme zone de développement régional.

Le tableau suivant présente la répartition selon les catégories des participations (cette répartition reste sans modification respectivement au 31.12.2009 et au 30.06.2010) :

(en Dinars)

Catégorie	Nbre de projets	Montant de la participation (*)	%
*Création	04	456.000	50,1%
*Extension	02	140.000	15,6%
*Développement et restructuration	05	300.000	34,3%
Total	11	896.000	100,0%

(*) Dont 47.500 DT non libérés (Sté INFOLAND).

PRESENTATION DES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DE LA SODEK :

La Société « SOCOTRAL » :

La société « SOCOTRAL », créée en 2001, est une société anonyme au coût d'investissement de 160.000 Dinars, implantée dans la zone industrielle route de Thala-Kasserine. L'objet principal du projet est la transformation de laine. La SODEK participe à concurrence de 50.000 Dinars soit 49% du capital de la société « SOCOTRAL » qui s'élève à 102.000 Dinars.

Le promoteur du projet est Monsieur Fahmi Fraj disposant d'une expérience dans le domaine de textile et de transformation de laine.

La société « ENNEJMA » :

La société « ENNEJMA » créée en 2001, est une société anonyme implantée à la délégation Ezzouhour-Kasserine avec un coût total d'investissement de 170.000 Dinars. Elle a pour objet la production des produits détergents. La participation de la SODEK dans le capital de cette société (110.000 DT) s'élève à 50.000 Dinars soit 45,45 % du capital social.

Le promoteur du projet est Monsieur Kamel Fakraoui disposant d'une expérience dans le domaine de fabrication des produits détergents.

La société « SEIFEDDINE SERVICES » :

La Société « Seifeddine Services », créée en 2000, est une société anonyme au coût d'investissement de 125.000 Dinars implantée dans la ville de Kasserine. Son capital social est de 125.000 Dinars dont la participation de la SODEK est de 50.000 Dinars soit 40 % du capital. Elle a pour objet de fournir des services de loisir pour la famille et l'enfance dans la ville de Kasserine.

Le promoteur du projet est Monsieur Ammar Thlithi, homme d'affaires.

La Société « ALICO » :

La société « ALICO » créée en 2000, est une société anonyme au coût d'investissement de 700.000 Dinars implantée à Echrayaà-Sbeitla-Kasserine. Son capital social s'élève à 301.000 Dinars. La participation de la SODEK au capital de ce projet s'élève à 100.000 Dinars soit 50%. Elle a pour objet principal la fabrication des aliments composés destinés aux animaux.

La promotrice du projet est Madame Aicha Belkhir DEBYAOUI, ancienne fonctionnaire aux services du ministère de l'éducation.

La société « SOFAC » :

La société « SOFAC » créée en 2002, est une société anonyme au coût d'investissement de 500.000 Dinars, implantée dans la zone industrielle Route Thala de Kasserine. L'objet principal du projet est la fabrication et le façonnage des mandrins et des tubes spiralés. La SODEK participe au capital de la société SOFAC» qui s'élève à 165.000 Dinars pour un montant de 145.000 Dinars dont 90.000 Dinars sur le Fonds FOPRODI.

Le promoteur est Monsieur Tili Abdelbasset, ancien Chef de service dans la SNCPA de Kasserine, disposant d'une expérience dans la fabrication du papier.

La société « AFRIQUE DE MARBRE » :

La société « AFRIQUE DE MARBRE », créée en 2003, est une société anonyme au coût d'investissement de 400.000 Dinars implantée à la zone industrielle de Thala-Kasserine. Son capital social est de 160.000 Dinars dont 40.000 Dinars sur le fonds propres de la SODEK et 72.000 Dinars sur le Fonds FOPRODI.

La Société a pour objet principal la transformation et le façonnage de marbre naturel.

Le promoteur est Monsieur Med Rached Abbassi, ancien instituteur et expérimenté dans le secteur du marbre.

La société « INFOLAND » :

La société « INFOLAND », créée en 2005, est une société anonyme totalement exportatrice au coût d'investissement de 375.000 Dinars, implantée à la zone industrielle route de Thala-Kasserine, le capital social du projet est de 117.000 Dinars, la participation de la SODEK est de 95.000 Dinars dont 60.000 Dinars sur les ressources du FOPRODI. L'objet principal de la société est le recyclage et la régénération des cartouches d'encre.

Le promoteur du projet est Monsieur Med Jalel Eddine Bouallegui, technicien supérieur en informatique.

La société « SOCEK » :

La société « SOCEK » créée en 2005, est une société anonyme implantée à Ain Nouba-Kasserine avec un coût d'investissement de 225.000 Dinars. Son capital social est de 215.000 Dinars dont la participation de la SODEK est de 50.000 Dinars. Elle a pour objet principal la couvaison des poussins.

Le promoteur du projet est Monsieur Chokri Mansouri, vétérinaire.

La Société « Groupe Ferhi Plast » :

La société « Groupe Ferhi Plast » est une société anonyme au coût total d'investissement de 330.000 Dinars et un capital social de 130.000 Dinars, créée en 2007 et implanté dans la zone industrielle municipale de Kasserine. La SODEK participe au capital de la société d'un montant de 104.000 Dinars dont 59.000 Dinars sur les ressources FOPRODI. L'activité principale de la société est la collecte, le recyclage et fabrication du granulé en plastique.

Le promoteur du projet est Monsieur Néji Ferhi, maîtrisard en commerce international et disposant d'une expérience dans le domaine du plastique.

Société « Clinique Auto Hermassi » :

La société « Clinique Auto Hermassi » est une société anonyme implantée à la zone industrielle municipale de Kasserine, créée en 2008. Son coût d'investissement s'élève à 345.000 Dinars, son capital est de 135.000 Dinars. La SODEK participe au capital de cette société par un montant de 50.000 Dinars. L'objet principal du projet est le diagnostic électronique, l'entretien et la réparation d'automobile. .

Le promoteur du projet est Monsieur Med Abderraouf Hermassi, mécanicien depuis 30 ans.

La Société « El Ghaith Agricole » :

La Société « El Ghaith Agricole » créée en 2006, est une société anonyme au coût d'investissement de 161.000 Dinars implantée à Eddachra-Thala-Kasserine et au capital social de 100.000 Dinars dont la participation de la SODEK s'élève à 40.000. Elle a pour objet l'élevage ovins et les grandes cultures.

Le promoteur du projet est Monsieur Mohieddine Maàyoufi, maîtrisard en histoire et agriculteur.

4.2.3. Les Rétrocessions :

Les rétrocessions des participations enregistrées au 30.06.2010 ont concerné 07 projets dans plusieurs secteurs.

(en dinars)

Désignation	Remboursement du principal et des plus value*			
	Au 31.12.2007	Au 31.12.2008	Au 31.12.2009	Au 30.06.2010
Solde début d'exercice	94.035	103.515	123.360	189.462
Rétrocession de l'année	9.480	19.844	66.101	21.038
Solde fin d'exercice	103.515	123.360	189.462	210.500

* Sortie d'un seul projet « Seifeddine Services » en réalisant une plus value de 11.979 Dinars.

4.3. Les facteurs de risque et la nature spéculative de l'activité de l'émetteur :

- Risque lié à l'investissement qui peut être réduit par le choix judicieux des projets, le profil du promoteur, une meilleure maîtrise de la faisabilité et un suivi continu de la marche et du fonctionnement des projets.
- Risque lié au statut d'actionnaire ordinaire qui peut être contourné par le développement de relations de partenariat et de conseils avec les promoteurs des projets.
- Risque lié au degré de conscience du promoteur de l'importance des règles de bonne gouvernance et de la transparence .

4.4. Litiges ou arbitrages :

Suite à la récalcitrance de certains promoteurs dans l'application des conventions de rétrocession dûment signées, et après avoir essayé vainement l'arrangement à l'amiable, la SODEK s'est trouvée obligée à plusieurs reprises d'entamer des poursuites judiciaires à l'encontre de certains promoteurs. Cela n'empêche pas la société de privilégier les voies de l'entente et notamment par les arrangements à l'amiable et les facilités de paiement.

4.5. Organisation de la société :

Vu que la direction et la gestion de la SODEK, depuis sa création, étaient assurées par le premier responsable de la SIDCO-Kairouan et en l'absence de personnel de la société à l'exception d'un cadre recruté depuis 2003, il n'était pas possible de parler d'organisation interne ou d'organigramme de la société.

Etant signalé que l'organisation et la répartition de travail au sein de la société seront prochainement programmés de la façon suivante :

- ✓ Direction Générale ;
- ✓ Etudes et évaluation des projets;
- ✓ Suivi et rétrocessions ;
- ✓ Services communs.

4.6. Politique Sociale et effectif de la Société :

Le personnel de la société s'est limité depuis 2003 jusqu'au 30.06.2010 à **un seul cadre** disposant d'un bureau au siège de l'Office de Développement du Centre Ouest à Kasserine.

Le personnel de la SODEK est rémunéré conformément à la Convention Collective des Banques.

4.7. Politique d'investissement :

La politique d'investissement de la SODEK consiste en la multiplication des projets de partenariat qui ont pour but l'exportation et les projets à haute valeur ajoutée et à dominance technologique d'une part et la rentabilisation des capitaux de la Société pour la consolidation de ses fonds propres et le développement de la région d'autre part.

En outre elle participe à l'amélioration de l'épargne régionale et son orientation vers la satisfaction des besoins financiers des sociétés implantées dans la région.

Pour garantir la réussite de sa politique d'intervention dans le développement de l'investissement dans la région de Kasserine et augmenter le nombre de projets réussis dans la région, la SODEK concentre ces efforts sur :

▪ A court terme :

1/ L'assistance et l'accompagnement des promoteurs dans les différentes étapes de création du projet (faisabilité technique et rentabilité du projet, optimisation du montage financier et des choix techniques, assistance auprès des divers intervenants : banques, autres SICAR, administration, autorités régionales etc.). L'assistance s'étend jusqu'aux procédures juridiques relatives aux différentes étapes de la constitution juridique de la Société.

2/ Le financement des projets dans tous les secteurs économiques qui peuvent avoir un impact positif sur l'économie en général et sur le développement de la Région de Kasserine en particulier.

3/ Le suivi régulier de tous les aspects liés au fonctionnement du projet et à l'application des diverses règles de gestion et de transparence : préparation des états financiers et tenu des réunions des divers organes de gestion dans les délais de rigueur et requis par la loi.

▪ **A moyen terme :**

Les orientations de la société et son Plan d'Action s'étalant à 2014, seront axés sur la multiplication des projets de partenariat qui ont pour but l'exportation et les projets à haute valeur ajoutée et à dominance technologique d'une part et la rentabilisation des capitaux de la société pour la consolidation de ses fonds propres et le développement de la région d'autre part. En outre, elle participe à l'amélioration de l'épargne régionale et son orientation vers la satisfaction des besoins financiers des sociétés implantées dans la région. Et ce outre :

- Le ciblage et le choix des projets à haute valeur ajoutée et à dominante technologique. Ce qui nécessite en parallèle l'accélération de l'instauration de l'infrastructure du Complexe Industriel et Technologique de Kasserine en application des recommandations des deux conseils interministériels en date du 29 Avril et 21 Août 2010.
- La maximisation des projets en partenariat financier et surtout commercial avec des opérateurs étrangers assurant l'exportation de la production.
- L'implication active de la SNCPA dans se processus avec la possibilité de charger la SODEK de la gestion du programme d'essaimage dans la région.
- L'intervention active dans les opérations de mise à niveau et de privatisation des entreprises de la région.
- L'utilisation accrue des fonds mis à la disposition des promoteurs par l'Etat tels que le FOPRODI dans ses deux formules et le RITI.
- La rentabilisation des capitaux de la société pour la consolidation de ses fonds propres et de même la rémunération de ses actionnaires et le développement direct et indirect de la région.

Le Plan d'Action de la société et ses perspectives d'avenir sont détaillé au sein du Chapitre 7 de ce Prospectus.

CHAPITRE 5 – PATRIMOINE – SITUATION FINANCIERE - RESULTATS

5.1. Patrimoine de la SODEK :

5.1.1. Immobilisations Corporelles et incorporelles :

* Au 31/12/2009 :

En Dinar Tunisien			
	Valeur Brute	Amortissement	Valeur Nette
Matériel de transport	26.200	7.394	18.807
Equipements de bureau	3.229	2.413	816
Fournitures du bureau	1.960	1.960	-
Matériel informatiques	4.426	4.004	422
Logiciels	1.568	646	922
Total	37.383	16.416	20.967

* Au 30/06/2010 :

En Dinar Tunisien			
	Valeur Brute	Amortissement	Valeur Nette
Matériel de transport	26.200	10.013	16.187
Equipements de bureau	3.229	2.656	573
Fournitures du bureau	1.960	1.960	-
Matériel informatiques	4.426	4.248	178
Logiciels	1.568	907	661
Total	37.383	19.784	17.599

5.1.2. Portefeuille des Titres :

▪ Les titres de participation :

* Au 31/12/2009 :

En Dinar Tunisien					
Société	Participations Libérées au 31/12/2009 (*)	Montants à rétrocéder au 31/12/2009	Participations restantes au 31/12/2009	Provisions au 31/12/2009	Valeur Nette
SOCOTRAL	50.000	40.097	9.903	9.903	0
ENNEJMA	50.000	18.580	31.420	31.420	0
SEIFEDDINE SERVICES	50.000	50.000	-	0	0
ALICO	100.000	5.501	94.499	94.499	0
SOFAC	145.000	27.000	118.000	0	118.000
AFRIQUE MARBRE	112.000	0	112.000	13.333	98.667
INFOLAND **	47.500	0	47.500	4.375	43.125
SOCEK Couv. Chaambi	50.000	16.485	33.515	0	33.515
Groupe FERHI PLAST	104.000	-	104.000	0	104.000
Clinique AUTO HERMASSI	50.000	-	50.000	0	50.000
ELGAITH Agricole ***	40.000	19.820	20.180	9.337	10.843
Total	798.500	177.483	621.017	162.867	508.150

* Sans tenir compte d'une participation BTS de 20.000 DT (Total : 815.500 DT : 567.500 DT SODEK et 251.000 DT FOPRODI)

** La société INFOLAND : uniquement la moitié de la participation a été libérée.

*** La société El Gaieth Agricole, la participation a été accompagnée par un financement C.C.A.

* Au 30/06/2010 :

En dinar Tunisien

Société	Participations Libérées au 30/06/2010 (*)	Montants à rétrocéder au 30/06/2010	Participations restantes au 30/06/2010	Provisions au 30/06/2010	Valeur Nette
SOCOTRAL	50.000	40.097	9.903	9.903	0
ENNEJMA	50.000	18.580	31.420	31.420	0
SEIFEDDINE SERVICES	50.000	50.000	-	0	0
ALICO	100.000	5.501	94.499	94.499	0
SOFAC	145.000	37.500	107.500	0	107.500
AFRIQUE MARBRE	112.000	0	112.000	13.333	98.667
INFOLAND **	47.500	0	47.500	4.375	43.125
SOCEK Couv. Chaambi	50.000	27.024	22.976	0	22.976
Groupe FERHI PLAST	104.000	-	104.000	16.304	87.696
Clinique AUTO HERMASSI	50.000	-	50.000	0	50.000
ELGAITH Agricole ***	40.000	19.820	20.180	14.304	5.876
Total	798.500	198.521	599.979	184.139	415.840

*Sans tenir compte d'une participation BTS de 20.000 DT (Total : 815.500 DT : 567.500 DT SODEK et 251.000 DT FOPRODI)

** La société INFOLAND : uniquement la moitié de la participation a été libérée.

*** La société El Gaieth Agricole, la participation a été accompagnée par un financement C.C.A.

▪ **Placement et autres actifs financiers :**

* Au 31/12/2009 :

Composantes	Montant (en DT)
Placement CCA à moins d'un an *	31.850
Intérêts courus sur placement CCA *	3.703
Placements Financiers	358.892
Total Brut	394.445
Provisions pour dépréciation des titres de placement	17.352
Total Net	377.092

* intérêt et principal sur le CCA accordé à la société Elghaith Agricole.

* Au 30/06/2010 :

Composantes	Montant (en DT)
Placement CCA à moins d'un an *	31.850
Intérêts courus sur placement CCA *	5.054
Placements Financiers	351.052
Total Brut	387.956
Provisions pour dépréciation des titres de placement	27.804
Total Net	360.152

* intérêt et principal sur le CCA accordé à la société Elghaith Agricole.

5.2. Etats Financiers comparés au 31 Décembre :

5.2.1. Bilans comparés au 31 Décembre :

ACTIFS :

		En Dinar Tunisien		
	Notes	2009	2008	2007
Actifs non courants				
Actifs Immobilisés				
Immobilisations incorporelles	A3	1.568	1.568	0
Moins Amortissements		- 646	- 123	0
<i>Valeur nette :</i>		922	1.445	0
Immobilisations corporelles		35.815	35.815	9.498
Moins Amortissements		- 15.770	- 9.050	- 4.305
<i>Valeur nette :</i>		20.045	26.765	5.193
Immobilisations Financières	A4	884.150	866.000	816.000
Versements restants à effectuer		- 47.500	- 99.500	- 99.500
Moins Provisions		- 162.868	- 150.294	- 150.294
Total des Actifs Immobilisés		694.749	644.417	571.398
Total des Actifs non courants		694.749	644.417	571.398
Actifs courants				
Autre Actifs courants	A5	174.536	168.657	156.287
Moins Provisions				
Placements et autres actifs financiers	A6	394.445	405.080	496.962
Moins Provisions		- 17.353	0	0
Liquidités et équivalents de liquidités	A7	4.124	2.648	1.745
Total des Actifs courants		555.753	576.385	654.994
Total des Actifs		1.250.502	1.220.801	1.226.393

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS :

		En Dinar Tunisien		
	Notes	2009	2008	2007
CAPITAUX PROPRES	A8			
Capital Social		1.000.000	1.000.000	1.000.000
Réserves		75.830	75.830	75.830
Résultats reportés		- 201.422	- 175.427	- 167.818
Modifications comptables		525	525	0
Total des Capitaux propres avant résultat		874.933	900.927	908.012
Résultat de l'exercice		- 72.995	- 25.995	- 7.610
Total des Capitaux propres avant affectation		801.938	874.933	900.402
PASSIFS				
Passifs non courants				
Concours sur les ressources FOPRODI		251.000	221.500	221.500
Provisions		-	-	-
Total des Passifs non courants		251.000	221.500	221.500
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés		73	0	0
Autres Passifs courants	A9	26.563	9.963	9.929
Avances sur cession de participations	A10	170.928	114.406	94.561
Total des Passifs courants		197.564	124.369	104.490
Total des Passifs		448.564	345.869	325.990

Total des Capitaux Propres et Passifs		1.250.502	1.220.801	1.226.393
--	--	------------------	------------------	------------------

5.2.2. Etats de résultat comparés au 31 Décembre :

		<i>En Dinar Tunisien</i>		
	Notes	2009	2008	2007
Produits d'exploitations				
Revenues des titres de participation		-	-	-
Revenues des titres de placements	A11	15.864	24.727	27.686
Reprises sur provision		5.097	-	-
Etudes commissions et prestations de services		-	500	500
Total des Produits d'exploitations		20.960	25.227	28.186
Charges d'exploitation				
Charges de personnel	A12	- 29.207	- 25.192	- 24.436
Dotations aux amortissement	A13	-7.243	-4.868	- 926
Dotations aux provisions	A13	-35.024	-	-
Autres Charges d'exploitation	A14	- 22.786	- 20.912	- 13.011
Total des Charges d'exploitation		- 94.261	- 50.972	- 38.373
Résultat d'exploitation		- 73.301	- 25.745	- 10.187
Autres gains ordinaires		556	-	2.828
Autres Pertes ordinaires		-	-	-
Résultat des activités ordinaires avant impôt		- 72.745	- 25.745	- 7.360
Impôts sur les bénéfices		250	250	250
Résultat des activités ordinaires après impôt		- 72.995	- 25.995	- 7.610
Résultat net de l'exercice		- 72.995	- 25.995	- 7.610
Résultat après modification comptables		- 72.995	- 25.470	- 7.610

5.2.3. Etats de flux de trésorerie comparés au 31 Décembre :

	<i>En Dinar Tunisien</i>		
	2009	2008	2007
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissement des clients	-	590	25.000
Encaissement reçus des Sicav Obligataires	3.464	9.311	-
Encaissement reçus des Bons de Trésor	11.552	-	-
Plus-values sur Sicav Obligataires	1.872	1.476	2.812
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	- 46.101	- 58.620	- 29.472
Plus-value versées	-	-	-
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	- 29.213	- 47.338	- 1.907
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisation corporelles et incorporelles	-	- 27.886	- 2.548
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisation financière	- 72.500	- 50.000	- 35.000
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	- 72.500	- 77.886	- 37.548
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements provenant de rétrocession des actions	68.502	19.845	9.480
Dépôts à terme	-	14.400	-
Décaissement au profit du FOPRODI	- 11.500	0	- 20.000
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	57.002	34.245	- 10.520
Variation de trésorerie	- 44.712	- 90.797	- 49.975
Trésorerie au début de l'exercice	407.728	498.707	548.682
Trésorerie à la clôture de l'exercice	363.016	407.728	498.707

5.2.4. Notes aux Etats Financiers arrêtés au 31/12/2009 :

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société de développement économique de Kasserine (SODEK) a été créée sous la forme d'une société anonyme le date du 15 Mai 1997, son capital social est de 1 000 000 Dinars divisé en 400 000 actions de valeur nominale de 5 Dinars chacune et totalement libérée.

La société fait appel public à l'épargne et elle est régie en tant que société d'investissement à capital risque par les dispositions de la loi n°88-92 du 2 août 1992 relative aux sociétés d'investissements tel que modifiée par les textes subséquents et notamment la loi n°95-87 du 30 octobre 1987 et la loi n° 2008-78 du 22 décembre 2008.

Conformément à l'article 3 des statuts, la société a pour objet, :

- ◆ La participation, pour son propre compte ou pour le compte de tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises dans la région de Kasserine et notamment des entreprises promues par les nouveaux promoteurs tels que définis par le code d'incitation aux investissements ; des entreprises implantées dans les zones de développement régional, telles que fixées par le dit code ; des entreprises objets d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques et bénéficiant de mesures de redressement conformément à la législation en vigueur ; et les entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

La société est également autorisée à effectuer toutes les opérations connexes et compatibles avec son objet après autorisation du conseil du marché financier, dont notamment :

- ◆ L'identification, l'étude, la réalisation et le financement des petites et moyennes entreprises créées dans la région de Kasserine.
- ◆ L'assistance des promoteurs dans les études techniques, économiques et financières ainsi que la mise à leurs dispositions de conseils juridiques et d'appuis logistiques
- ◆ La prise de participation ou d'intérêt dans toutes les opérations et activités ayant un rapport direct ou indirect avec son objet.

NOTE 2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

Les états financiers de la société SODEK sont arrêtés au 31 décembre 2009 par référence aux normes comptables tunisiennes. L'unité monétaire adoptée est le Dinar tunisien. Les principes et méthodes comptables de base adoptés pour l'élaboration et la présentation de ces états financiers se résument comme suit :

1. Immobilisations corporelles et incorporelles

A la date d'entrée dans le patrimoine de la Société, Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires supportés pour mettre l'immobilisation en état de marche en vue de l'utilisation prévue.

Les immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire; les principaux taux retenus sont les suivants :

- Logiciel	33,33 %
- Matériel de Transport	20 %
- Mobilier et matériel de bureau	20 %
- Matériel informatique	33,33 %

2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières de la SODEK comportent les participations dans 11 projets faisant l'objet de conventions de rétrocession et une participation d'un montant de 20 000 dinars au capital de la Banque Tunisienne de Solidarité sociale.

Les participations de la SODEK sont prises en compte et évaluées en respectant les dispositions de la norme comptable N°7. Ainsi, elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

A la date d'inventaire, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage, sur la base des éléments suivants : l'actif net comptable résultant des états financiers publiés, la rentabilité et les perspectives de rentabilité du secteur d'activité, la conjoncture économique, ainsi que l'ancienneté des impayés des participations en rétrocession et la situation financière des promoteurs.

Si La comparaison entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur d'usage fait apparaître des plus ou moins values potentielles.

Seules les moins-values affectent le résultat de l'exercice et sont comptabilisées sous forme d'une provision pour dépréciation.

Aucune compensation n'est pratiquée avec les plus-values des titres en hausse.

Les actions partiellement libérées sont présentées conformément à la norme comptable relative aux placements NCT 07.

La SODEK a signé avec l'Etat Tunisien une convention de financement et de gestion des participations pour le compte du Fonds de Développement et de Décentralisation Industrielle « FOPRODI »

Les participations accordées aux promoteurs sur le fond du FOPRODI figurent dans une rubrique à part au niveau du poste titres de participations à l'actif de ses états financiers.

La contre partie des participations sur les fonds du FOPRODI est inscrite au passif des états financiers, parmi les passifs non courants.

Les provisions pour dépréciation des investissements financiers, constatées à la date du 31 décembre 2009, couvrent le risque de dépréciation des participations de la SODEK financées sur fonds propres.

Les avances reçues par la SODEK sur cession de ses prises de participation sont enregistrées au compte « Avances sur cession de participation » au niveau du passif courant.

3. Les revenus

Les principaux revenus de la SODEK sont constitués par :

- Les dividendes et les plus-values sur cession des participations
- Les produits des placements

Les plus-values sur cession des participations sont constatées à l'encaissement et après la réalisation des conditions juridiques de transfert des titres.

Note 3. Immobilisations

DESIGNATION	Valeur au 31/12/2008	Acquisition 2009	Valeur au 31/12/2009	Amortissement au 31/12/2008	Dotation de l'exercice	Amortissement au 31/12/2009	Valeurs nettes au 31/12/2009
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Logiciel	1 568.300	-	1 568.300	123.160	522.714	645.874	922.426
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 568.300	-	1 568.300	123.160	522.714	645.874	922.426
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Equipements de bureau	3 229.200	-	3 229.200	1 838.786	573.748	2 412.534	816.666
Mobilier de bureau	1 960.000	-	1 960.000	1 507.858	452.142	1 960.000	0.000
Matériel informatique	4 425.749	-	4 425.749	3 549.753	454.417	4 004.170	421.579
Matériel de transport	26 200.300	-	26 200.300	2 153.447	5 240.060	7 393.507	18 806.793
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35 815.249	-	35 815.249	9 049.844	6 720.367	15 770.211	20 045.038
TOTAL	37 383.549	-	37 383.549	9 173.004	7 243.081	16 416.085	20 967.464

<i>Note 4: Immobilisations financières</i>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Titres de participation libérés SODEK	567 500.000	545 000.000
Titres de participation non libérés SODEK	17 500.000	40 000.000
Versements restant à effectuer sur participations SODEK	(17 500.000)	(40 000.000)
Provisions pour dépréciations des participations SODEK	(162 868.433)	(150 294.000)
Titres de participation libérés FOPRODI	251 000.000	221 500.000
Titres de participation non libérés FOPRODI	30 000.000	59 500.000
Versements restant à effectuer sur participations FOPRODI	(30 000.000)	(59 500.000)
	655 631.567	616 206.000
Prêt à LT sur la société El Ghaith agricole	18 150.000	-
	673 781.567	616 206.000
 <i>Note 5 : Autres actifs courants</i>	 <u>2009</u>	 <u>2008</u>
Etat, report d'impôt sur les sociétés	45 785.959	43 148.069
Avance sur rétrocession au profit de la SIDCO	100 000.000	100 000.000
Débiteurs divers	2 750.302	3 394.300
Revenus à recevoir sur placement	-	7 614.247
Avance sur cessions d'actions FOPRODI	26 000.000	14 500.000
	174 536.261	168 656.616
 <i>Note 6 : Placements et autres actifs financiers</i>	 <u>2009</u>	 <u>2008</u>
Échéance à moins d'un an sur prêt El Ghaith agricole	31 850.000	-
Intérêt courus sur prêt El Ghaith agricole	3 702.860	-
Placement SICAV-Obligataires	358 892.006	155 080.250
Placement en bons de trésor à court terme	-	250 000.000
	394 444.866	405 080.250
Provisions pour dépréciations du prêt Ghaith agricole	(13 650.000)	-
Provisions pour dépréciations des intérêt sur prêt Ghaith agrico	(3 702.860)	-
	377 092.006	405 080.250

Note 7: Liquidités et équivalents de liquidités

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Banque de l'habitat	3 972.268	2 442.671
Caisse	152.080	205.385
	4 124.348	2 648.056

Note 8: Capitaux propres

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Capital social	1 000 000.000	1 000 000.000
Réserves:		
Réserves légales	7 253.711	7 253.711
Réserves statutaires	66 575.955	66 575.955
Fonds social	2 000.000	2 000.000
Résultats reportés:		
Résultat déficitaire 2004	(41 121.845)	(41 121.845)
Résultat déficitaire 2005	(81 846.664)	(81 846.664)
Résultat déficitaire 2006	(44 849.047)	(44 849.047)
Résultat déficitaire 2007	(7 609.640)	(7 609.640)
Résultat déficitaire 2008	(25 994.626)	-
Modifications comptables	525.000	525.000
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	874 932.844	900 927.470
Résultat de l'exercice	(72 995.065)	(25 994.626)
Total des capitaux propres avant affectation	801 937.779	874 932.844

Note 9 : Autres passifs courants

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Personnel-Charges à payer	2 022.135	2 191.652
Etat, impôts et taxes	936.615	886.895
Compte courant associé	-	55.600
CNSS	1 832.613	1 613.524
Charges à payer	9 792.156	5 215.204
Plus-value de cession à régulariser	11 979.248	-
	26 562.767	9 962.875

<i>Note 10 : Avance sur rétrocession de participation</i>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Avance sur rétrocession de participations	170 928.000	114 405.748
	170 928.000	114 405.748
<i>Note 11 : Revenus des titres de placements</i>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Dividendes des SICAV Obligataires	3 464.064	9 311.478
Revenus des dépôts à terme	6 825.205	13 939.247
Intérêts sur prêt	3 702.860	-
Plus-values sur cessions des SICAV Obligataires	1 871.556	1 476.188
	15 863.685	24 726.913
<i>Note 12 : Charges de personnel</i>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Salaires	23 057.558	19 149.555
Indemnités représentatives de frais	1 770.000	2 100.000
Cotisation CNSS	3 679.936	3 242.552
Autres	700.000	700.000
	29 207.494	25 192.107
<i>Note 13 : Dotations aux amortissements et aux provisions</i>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Dotation aux amortissement des immobilisations incorporelles	522.714	123.160
Dotation aux amortissement des immobilisations corporelles	6 720.367	4 744.559
Dotations aux provisions pour dépréciation des participations	17 671.133	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs financiers	17 352.860	-
	42 267.074	4 867.719

Note 14 : Autres charges d'exploitations

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Achats fournitures de bureau	283.540	345.810
Entretiens et réparations	521.867	53.000
Achat divers	3 208.500	41.051
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	9 195.932	3 399.776
Annonces et publications	322.496	322.355
Relations publiques	-	2 400.000
Frais de déplacements	1 574.550	2 809.369
Frais de réception	322.600	386.800
Frais postaux et de télécommunication	1 086.197	1 174.195
Commissions bancaires	146.184	96.055
Impôts et taxes	696.122	943.737
Droits de timbres et frais d'enregistrements	65.000	45.300
Assurances	1 595.074	1 589.574
Frais d'assistance et prestation de service	-	5 944.300
Taxes de circulation et transport	240.000	100.000
Jetons de présence	3 500.000	-
Autres	28.420	1 260.781
	22 786.482	20 912.103

5.2.5. Rapports Général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2009 :

▪ Rapport Général relatif à l'exercice 2009 :

Karim SETHOM

Expert Comptable - Commissaire aux Comptes - Membre de l'Ordre

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2009

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
SOCIETE SODEK-SICAR

Messieurs,

Nous avons audité le bilan de la société SODEK-SICAR au 31 Décembre 2009, présentant un total bilan de 1 250 501.646 dinars, un résultat déficitaire de 72 995.065 dinars, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession; ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la Direction, ainsi que la présentation des états financiers dans leur ensemble.

Du fait même du recours à la technique des sondages et des autres limites inhérentes à l'audit et à tout système de contrôle interne, le risque de non détection d'une anomalie significative ne peut être annulé. Nous vous rappelons que la direction de la société est responsable de la préparation des états financiers, cette responsabilité implique la tenue d'une comptabilité et d'un système de contrôle interne adéquats, le respect de la réglementation en vigueur et la sauvegarde des actifs de la société.

Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

127, Rue du Lac Victoria, 1053 Les Berges du Lac Tunis, Tunisie

Tél : (216) 71 860 401, Fax: (216) 71 860 194- E-mail : karim.sethom@horizons-ac.com

1

Karim SETHOM

Expert Comptable - Commissaire aux Comptes - Membre de l'Ordre

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière, du résultat de la société au 31 Décembre 2009, ainsi que des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

VERIFICATIONS & INFORMATIONS SPECIFIQUES

1- Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. La synthèse de cet examen figure au niveau de notre lettre de direction en date du 22 avril 2010.

Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

2- En application de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, la SODEK-SICAR ne s'est pas encore mise en conformité avec les dispositions légales relatives à la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société.

3- Conformément aux dispositions des articles 201 et 266 du code des sociétés commerciales, nous avons examiné les informations relatives à la situation financière et aux comptes données par votre conseil d'administration dans les documents mis à votre disposition à l'occasion de l'assemblée générale. Ces informations sont conformes à celles contenues dans les états financiers ci-dessus indiqués.

Tunis, le 14 mai 2010

Karim SETHOM

Karim SETHOM



127, Rue du Lac Victoria, 1053 Les Berges du Lac Tunis, Tunisie

Tél : (216) 71 860 401, Fax: (216) 71 860 194- E-mail : karim.sethom@horizons-ac.com

2

Karim SETHOM

Expert Comptable - Commissaire aux Comptes - Membre de l'Ordre

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2009

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
SOCIETE SODEK-SICAR

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- OPERATIONS REALISEES RELATIVES A DES CONVENTIONS ANTERIEURES

Une convention de participation avec rétrocession signée le 28 novembre 1997, prévoit que la SODEK- SICAR procèdera au rachat de la participation de la SIDOC-SICAR.

Une avance de fond de 100 MDT a été versée entre l'exercice 2003 et l'exercice 2007 à la SIDCO-SICAR en application de la dite convention et ce pour parachever la deuxième phase de l'opération de rétrocession portant sur 21 218 actions.

II- LES OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE ENVERS LES DIRIGEANTS

Les obligations et engagements de la société SODEK-SICAR envers ses administrateurs au titre de jetons de présence tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2009 s'élèvent à 3 500 dinars dont 1 250 dinars ont été réglés durant l'exercice 2009, et ce, en vertu de la décision de l'assemblée générale ordinaire tenue le 24 Juin 2009.

127, Rue du Lac Victoria, 1053 Les Berges du Lac Tunis, Tunisie

Tél : (216) 71 860 401, Fax: (216) 71 860 194 - E-mail : karim.sethom@horizons-ac.com

1

Karim SETHOM

Expert Comptable - Commissaire aux Comptes - Membre de l'Ordre

En application de la décision du conseil d'administration en date du 3 juin 1999, le président directeur général de la SODEK-SICAR a perçu durant l'exercice 2009, une indemnité représentative de frais et une indemnité de déplacement d'un montant total de 3 240 dinars.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 14 mai 2010

Karim SETHOM

Karim SETHOM



127, Rue du Lac Victoria, 1053 Les Berges du Lac Tunis, Tunisie

Tél : (216) 71 860 401, Fax: (216) 71 860 194 - E-mail : karim.sethom@horizons-ac.com

2

5.3. Etats Financiers intermédiaires au 30 Juin 2010 (*) :

5.3.1. Bilan au 30 Juin 2010 :

ACTIFS :

	Notes	En Dinar Tunisien	
		30/06/2010	31/12/2009
Actifs non courants			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations incorporelles	A3	1.568	1.568
Moins Amortissements		- 907	- 646
<i>Valeur nette</i>		661	922
Immobilisations corporelles		35.815	35.815
Moins Amortissements		- 18.878	- 15.770
<i>Valeur nette</i>		16.937	20.045
Immobilisations Financières	A4	884.150	884.150
Versements restants à effectuer		- 47.500	- 47.500
Moins Provisions		- 184.139	- 162.868
Total des Actifs Immobilisés		670.110	694.749
Total des Actifs non courants		670.110	694.749
Actifs courants			
Autre Actifs courants	A5	184.637	174.536
Moins Provisions			
Placements et autres actifs financiers	A6	387.956	394.445
Moins Provisions		- 27.804	- 17.353
Liquidités et équivalents de liquidités	A7	5.137	4.124
Total des Actifs courants		549.926	555.753
Total des Actifs		1.220.036	1.250.502

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS :

	Notes	En Dinar Tunisien	
		30/06/2010	21/12/2009
CAPITAUX PROPRES	A8		
Capital Social		1.000.000	1.000.000
Réserves		75.830	75.830
Résultats reportés		- 274.417	- 201.422
Modifications comptables		525	525
Total des Capitaux propres avant résultat		801.938	874.933
Résultat de l'exercice		- 61.826	- 72.995
Total des Capitaux propres avant affectation		740.112	801.938
PASSIFS			
Passifs non courants			
Concours sur les ressources FOPRODI		251.000	251.000
Provisions		9.135	-
Total des Passifs non courants		260.135	251.000
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés		0	73
Autres Passifs courants	A9	18.867	26.563
Avances sur cession de participations	A10	200.922	170.928
Total des Passifs courants		219.789	197.564
Total des Passifs		479.924	448.564
Total des Capitaux Propres et Passifs		1.220.036	1.250.502

(*) Les états financiers de la SODEK, arrêtés au 30/06/2010 n'ont pas été présentés d'une manière comparative, tel que stipulé par le système comptable des entreprises.

5.3.2. Etat de résultat au 30 Juin 2010:

En Dinar Tunisien			
	Notes	30/06/2010	31/12/2009
Produits d'exploitations			
Revenues des titres de participation		-	-
Revenues des titres de placements	A11	15.585	15.864
Reprises sur provision		-	5.097
Etudes commissions et prestations de services		-	-
Total des Produits d'exploitations		15.585	20.960
Charges d'exploitation			
Charges de personnel	A12	- 12.378	- 29.207
Dotations aux amortissements et aux provisions	A13	- 44.226	-42.267
Autres Charges d'exploitation	A14	-20.807	- 22.786
Total des Charges d'exploitation		-77.411	- 94.261
Résultat d'exploitation		- 61.826	- 73.301
Autres gains ordinaires		-	556
Autres Pertes ordinaires		-	-
Résultat des activités ordinaires avant impôt		- 61.826	- 72.745
Impôts sur les bénéfices		-	250
Résultat des activités ordinaires après impôt		- 61.826	- 72.995
Résultat net de l'exercice		- 61.826	- 72.995
Résultat après modification comptables		- 61.826	- 72.995

5.3.3. Etat de flux de trésorerie au 30 Juin 2010 :

En Dinar Tunisien		
	30/06/2010	31/12/2009
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissement reçus des Sicav Obligataires	14.042	3.464
Encaissement reçus des Bons de Trésor	-	11.552
Plus-values sur Sicav Obligataires	191	1.872
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	- 32.349	- 46.101
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	- 18.116	- 29.213
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisation corporelles et incorporelles	-	-
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-	- 72.500
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-	- 72.500
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements provenant de rétrocession des participations	21.040	68.502
Décaissement au profit du FOPRODI	- 9.750	- 11.500
Flux de trésorerie liés aux activités de financements	11.290	57.002
Variation de trésorerie	- 6.827	- 44.712
Trésorerie au début de l'exercice	363.016	407.728
Trésorerie à la clôture de l'exercice (*)	356.190	363.016

(*) La trésorerie à la clôture de l'exercice comprend les liquidités et les placements en SICAV obligataires.

5.3.4. Notes aux états financiers arrêtés au 30/06/2010 :

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société de développement économique de Kasserine (SODEK) a été créée sous la forme d'une société anonyme le date du 15 Mai 1997, son capital social est de 1 000 000 Dinars divisé en 200 000 actions de valeur nominale de 5 Dinars chacune et totalement libérée.

La société fait appel public à l'épargne et elle est régie en tant que société d'investissement à capital risque par les dispositions de la loi n°88-92 du 2 août 1992 relative aux sociétés d'investissements tel que modifiée par les textes subséquents et notamment la loi n°95-87 du 30 octobre 1987 et la loi n° 2008-78 du 22 décembre 2008.

Conformément à l'article 3 des statuts, la société a pour objet,:

La participation, pour son propre compte ou pour le compte de tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises dans la région de Kasserine et notamment dans la souscription aux actions et parts sociales nouvellement émises par :

Des entreprises implantées dans la région de Kasserine; des projet réalisés dans le cadre de petites et moyennes entreprises et des entreprises de nouveaux promoteurs, telles que définies par que définies par le code d'incitation aux investissements ; des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques prévus par le code d'incitation aux investissements ou dans les activités bénéficiaires des interventions du régime d'incitation à l'innovation dans le domaine de la technologie de l'information ; des entreprises bénéficiaires des avantages relatifs aux réinvestissement des revenus et des bénéfices au titre des opérations de transmission d'entreprises; des entreprises objets d'opérations de mise à niveau.

La société est également autorisée à effectuer toutes les opérations connexes et compatibles avec son objet, dont notamment :

- ◆ L'identification, l'étude, la réalisation et le financement des petites et moyennes entreprises créées dans la région de Kasserine.
- ◆ L'assistance des promoteurs dans les études techniques, économiques et financières ainsi que la mise à leurs dispositions de conseils juridiques et d'appuis logistiques
- ◆ La prise de participation ou d'intérêt dans toutes les opérations et activités ayant un rapport direct ou indirect avec son objet.

NOTE 2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

Les états financiers de la société SODEK sont arrêtés au 30 juin 2010 par référence aux normes comptables tunisiennes. L'unité monétaire adoptée est le Dinar tunisien. Les principes et méthodes comptables de base adoptés pour l'élaboration et la présentation de ces états financiers se résument comme suit :

1. Immobilisations corporelles et incorporelles

A la date d'entrée dans le patrimoine de la Société, Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires supportés pour mettre l'immobilisation en état de marche en vue de l'utilisation prévue.

Les immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire; les principaux taux retenus sont les suivants :

- Logiciel	33, 33 %
- Matériel de Transport	20 %
- Mobilier et matériel de bureau	20 %

2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières de la SODEK comportent les participations dans 11 projets faisant l'objet de conventions de rétrocession et une participation d'un montant de 20 000 dinars au capital de la Banque Tunisienne de Solidarité sociale.

Les participations de la SODEK sont prises en compte et évaluées en respectant les dispositions de la norme comptable N°7. Ainsi, elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

A la date d'inventaire, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage, sur la base des éléments suivants : l'actif net comptable résultant des états financiers publiés, la rentabilité et les perspectives de rentabilité du secteur d'activité, la conjoncture économique, ainsi que l'ancienneté des impayés des participations en rétrocession et la situation financière des promoteurs.

Si la comparaison entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur d'usage fait apparaître des plus ou moins values potentielles.

Seules les moins-values affectent le résultat de l'exercice et sont comptabilisées sous forme d'une provision pour dépréciation.

Aucune compensation n'est pratiquée avec les plus-values des titres en hausse.

Les actions partiellement libérées sont présentées conformément à la norme comptable relative aux placements NCT 07.

La SODEK a signé avec l'Etat Tunisien une convention de financement et de gestion des participations pour le compte du Fonds de Développement et de Décentralisation Industrielle « FOPRODI » et une convention de financement et de gestion des participations pour le compte du RITI.

Les participations accordées aux promoteurs sur le fond du FOPRODI figurent dans une rubrique à part au niveau du poste titres de participations à l'actif de ses états financiers.

La contre partie des participations sur les fonds du FOPRODI est inscrite au passif des états financiers, parmi les passifs non courants.

Les provisions pour dépréciation des investissements financiers, constatées à la date du 30 juin 2010, couvrent le risque de dépréciation des participations de la SODEK financées sur fonds propres.

Les avances reçues par la SODEK sur cession de ses prises de participation sont enregistrées au compte « Avances sur cession de participation » au niveau du passif courant.

3. Les revenus

Les principaux revenus de la SODEK sont constitués par :

- Les dividendes et les plus-values sur cession des participations
- Les produits des placements

Les plus-values sur cession des participations sont constatées à l'encaissement et après la réalisation des conditions juridiques de transfert des titres.

Note 3. Immobilisations

DESIGNATION	Valeur au 31/12/2009	Acquisition 2010	Valeur au 30/06/2010	Amortissement au 31/12/2009	Dotation de l'exercice	Amortissement au 30/06/2010	Valeurs nettes au 30/06/2010
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Logiciel	1 568,300	-	1 568,300	645,874	261,357	907,231	661,069
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 568,300	-	1 568,300	645,874	261,357	907,231	661,069
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Equipements de bureau	3 229,200	-	3 229,200	2 412,534	243,900	2 656,434	572,766
Mobilier de bureau	1 960,000	-	1 960,000	1 960,000	-	1 960,000	-
Matériel informatique	4 425,749	-	4 425,749	4 004,170	243,517	4 247,687	178,062
Matériel de transport	26 200,300	-	26 200,300	7 393,507	2 620,030	10 013,537	16 186,763
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35 815,249	-	35 815,249	15 770,211	3 107,447	18 877,658	16 937,591
TOTAL	37 383,549	-	37 383,549	16 416,085	3 368,804	19 784,889	17 598,660

Note 4: Immobilisations financières	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Titres de participation libérés SODEK	567 500,000	567 500,000
Titres de participation non libérés SODEK	17 500,000	17 500,000
Versements restant à effectuer sur participations SODEK	(17 500,000)	(17 500,000)
Provisions pour dépréciations des participations SODEK	(184 139,133)	(162 868,433)
Titres de participation libérés FOPRODI	251 000,000	251 000,000
Titres de participation non libérés FOPRODI	30 000,000	30 000,000
Versements restant à effectuer sur participations FOPRODI	(30 000,000)	(30 000,000)
	634 360,867	655 631,567
Prêt à LT sur la société El Ghaith agricole	18 150,000	18 150,000
	652 510,867	673 781,567
Note 5 : Autres actifs courants	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Etat, report d'impôt sur les sociétés	45 785,959	45 785,959
Avance sur rétrocession -SIDCO	100 000,000	100 000,000
Débiteurs divers	3 100,602	2 750,302
Avance sur cessions d'actions FOPRODI	35 750,000	26 000,000
	184 636,561	174 536,261
Note 6 : Placements et autres actifs financiers	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Échéance à moins d'un an sur prêt El Ghaith agricole	31 850,000	31 850,000
Intérêt courus sur prêt El Ghaith agricole	5 054,170	3 702,860
Placement SICAV-Obligataires	351 052,226	358 892,006
	387 956,396	394 444,866
Provisions pour dépréciations du prêt El Ghaith agricole	(22 750,000)	(13 650,000)
Provisions pour dépréciations des intérêt sur prêt El Ghaith	(5 054,170)	(3 702,860)
	360 152,226	377 092,006
Note 7: Liquidités et équivalents de liquidités	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Banque de l'habitat	3 885,092	3 972,268
Caisse	1 252,505	152,080
	5 137,597	4 124,348
Note 8: Capitaux propres	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Capital social	1 000 000,000	1 000 000,000
Réserves:		
Réserves légales	7 253,711	7 253,711
Réserves statutaires	66 575,955	66 575,955
Fonds social	2 000,000	2 000,000
Résultats reportés:		
Résultat déficitaire 2004	(41 121,845)	(41 121,845)
Résultat déficitaire 2005	(81 846,664)	(81 846,664)
Résultat déficitaire 2006	(44 849,047)	(44 849,047)
Résultat déficitaire 2007	(7 609,640)	(7 609,640)
Résultat déficitaire 2008	(25 994,626)	(25 994,626)
Résultat déficitaire 2009	(72 995,065)	-
Modifications comptables	525,000	525,000
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	801 937,779	874 932,844
Résultat de l'exercice	(61 826,062)	(72 995,065)
Total des capitaux propres avant affectation	740 111,717	801 937,779

Note 9 : Autres passifs courants	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Personnel-Charges à payer	-	2 022,135
Etat, impôts et taxes	1 046,947	936,615
CNSS	430,002	1 832,613
Charges à payer	5 410,897	9 792,156
Plus-value de cession à régulariser	11 979,248	11 979,248
	18 867,094	26 562,767
Note 10 : Avance sur rétrocession de participation	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Avance sur rétrocession de participations	200 922,100	170 928,000
	200 922,100	170 928,000
Note 11 : Revenus des titres de placements	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Dividendes des SICAV Obligataires	14 042,280	3 464,064
Revenus des dépôts à terme	-	6 825,205
Intérêts sur prêt	1 351,310	3 702,860
Plus-values sur cessions des SICAV Obligataires	191,022	1 871,556
	15 584,612	15 863,685
Note 12 : Charges de personnel	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Salaires	9 703,449	23 057,558
Indemnités représentatives de frais	750,000	1 770,000
Cotisation CNSS	1 526,237	3 679,936
Autres	398,044	700,000
	12 377,730	29 207,494
Note 13 : Dotations aux amortissements et aux provisions	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Dotation aux amortissement des immobilisations incorporelles	261,357	522,714
Dotation aux amortissement des immobilisations corporelles	3 107,447	6 720,367
Dotations aux provisions pour dépréciation des participations	21 270,700	17 671,133
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs financiers	10 451,310	17 352,860
Dotations aux provisions pour risques et charges	9 135,000	-
	44 225,814	42 267,074
Note 14 : Autres charges d'exploitations	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Achats fournitures de bureau	333,045	283,540
Entretiens et réparations	124,500	521,867
Achat divers	20,200	3 208,500
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 914,134	9 195,932
Annonces et publications	925,680	322,496
Relations publiques	2 000,000	-
Frais de déplacements	629,300	1 574,550
Frais de reception	437,900	322,600
Frais postaux et de télécommunication	1 801,085	1 086,197
Commissions bancaires	7,900	146,184
Impôts et taxes	121,627	696,122
Droits de timbres et frais d'enregistrements	49,000	65,000
Assurances	-	1 595,074
Frais d'assistance et prestation de service	243,259	-

Taxes de circulation et transport	240,000	240,000
Jetons de présence	-	3 500,000
Autres	8 959,500	28,420
	20 807,130	22 786,482

NOTES COMPLEMENTAIRES ETABLIES PAR LA SOCIETE:

NOTES 15 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DES DEPOTS A TERME :

	2010
-Dividendes sur SICAV -OBLIGATAIRES	14 042,280
-Plus -values/cession elements finan	191,022
TOTAL	14233.302

NOTES 16 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL :

	2010
-Fournisseur d'exploitation	73,100
-Personnel rémunération due	7433,392
-Personnel charges a payer	2022,135
-Cotisation CNSS	951,130
-CNSScharges a payer	1312,607
- Debiteurs divers	350,300
-Charges a payer	5595,813
-Achats fournitures de bureau	333,045
-Entretien matériel de transport	86,500
-Entretien matériel de bureau	13,000
-Entretien matériel informatique	25,000
-Documentations	20,200
-Frais d'assistance	46,200
-Rémunération intermédiaire et hono	4867,934
-Annonces et publications	925,680
-Relations publiques	2000,000
-Frais de transport	29,300
-Frais de déplacement	600,000
Frais de réceptions	437,900
- Redevance téléphoniques	189,372
-Frais postaux	189,050
-Frais abonnement sms	1118,724
-Jetons de presence	750,000
-indemnités représentatives PDG	626,703
-Cotisations CNSS	21,400
-Prime accident de travail	350,000
-Acquisition des bons de restaurants	1679,048
-Retenues a la source fvr Etat	49,000
-Droit d'enregistrement et de timbre	240,000
-taxe de circulation mat transport	5,000
-Frais financiers de fonctionnement	7.900
TOTAL	32349.433

NOTES 17: VARIATION DE TRESORERIE :

	2010
-Trésorerie au début de l'exercice	363 016,354
-Trésorerie à la clôture de l'exercice	356 189,823
TOTAL	-6820,531

5.3.5. Rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 30/06/2010 :

Karim SETHOM

Expert Comptable - Commissaire aux Comptes - Membre de l'Ordre

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES CLOS AU 30 JUIN 2010

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
SOCIETE SODEK-SICAR

Messieurs,

Nous avons procédé à l'examen limité du bilan de la société SODEK-SICAR au 30 juin 2010, présentant un total bilan de 1 220 035,911 dinars, un résultat déficitaire de 61 826,062 dinars, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

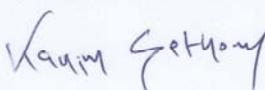
Nous avons effectué notre examen limité selon, la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Du fait même aux limites inhérentes à l'examen limité et à tout système de contrôle interne, le risque de non détection d'une anomalie significative ne peut être annulé. Nous vous rappelons que la direction de la société est responsable de la préparation des états financiers, cette responsabilité implique la tenue d'une comptabilité et d'un système de contrôle interne adéquats, le respect de la réglementation en vigueur et la sauvegarde des actifs de la société.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière, le résultat de la société au 30 juin 2010, ainsi que les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

Tunis, le 08 septembre 2010

Karim SETHOM



127, Rue du Lac Victoria, 1053 Les Berges du Lac Tunis, Tunisie

Tél : (216) 71 860 401, Fax: (216) 71 860 194- E-mail : karim.sethom@horizons-ac.com

5.4. Engagements financiers aux 31/12/2009 et au 30/06/2010 :

Néant.

5.5. Tableau des Soldes Intermédiaires de Gestion Comparés :

En DT

PRODUITS	2007	2008	2009	30/06/2010	CHARGES	2007	2008	2009	30/06/2010	SOLDES	2007	2008	2009	30/06/2010
Produits d'exploitation	28 186	25 227	15 864	15 585	Perte sur titres	0	0	0	0	Marge brute	28 186	25 227	15 864	15 585
Marge brut	28 186	25 227	15 864	15 585	Autres charges externes	11 708	10 589	12 670	10 177	Valeur Ajoutée brute	16 478	14 638	3 194	5 408
Subvention d'exploitation	0	0	0	0										
TOTAL	28 186	25 227	15 864	15 585										
Valeur ajoutée brut	16 478	14 638	3 194	5 408	Impôts et taxes	692	1 215	1 001	653	Excédent brut d'exploitation ou ins.d'ex.	-8 650	-11 768	-27 015	-7 623
TOTAL	16 478	14 638	3 194	5 408	Charges de Personnel	24 436	25 192	29 207	12 378					
					TOTAL	25 128	26 407	30 209	13 031					
Excédent brut d'exploitation	2 700	0			Insuffisance brute d'exploitation	8 650	11 768	27 015	7 623	Résultat des activités ordinaires (+ou-)	-7 610	-25 995	-72 995	-61 826
Autres produits ordinaires	128				Autres charges ordinaires	611	9 109	9 115	9 977					
Produits Financiers					Charges financiers	926	4 868	42 267	44 226					
Transfert et reprises de charges			5 652		Dot. aux amort. Et aux provisions	250	250	250						
TOTAL	2 828	0	5 652	0	Impôts sur le résultat ordinaire	250	250	250						
					Total	10 437	25 995	78 647	61 826					
Résultat positif des activités					Résultat négatif des activités	7 610	25 995	72 995	61 826	Résultat net après modifications comp.	-7 610	-25 470	-72 995	-52 872
Gains extraordinaires		525			Pertes extraordinaires									
Effet positif des modifications					Effet négatif des modifications									
TOTAL	0	525			Impôt sur éléments extraordi.	7 610	25 995	72 995	61 826					
					TOTAL	7 610	25 995	72 995	61 826					

5.6. Tableau des mouvements des capitaux propres au 31/12/2009 :

En DT

	Capital Social souscrit, appelé et versé	Réserve légale	Réserves Ordinaires	Réserve pour Fonds social	Résultats Reportés	Modifications comptables	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2007 après affectation	1.000.000	7.254	66.576	2.000	- 167.818	0	- 7.610	900.402
Affectations approuvées par l'AGO du 28/06/2007					- 7.610	0	7.610	0
Pertes pour l'exercice 2007							- 25.995	- 25.995
Modifications comptables						525		525
Solde au 31/12/2008	1.000.000	7.254	66.576	2.000	- 175.427	525	- 25.995	874.932
Affectations approuvées par l'AGO du 17/07/2008					- 25.995		25.995	0
Pertes pour l'exercice 2009							- 72.995	- 72.995
Modifications comptables								525
Solde au 31/12/2009	1.000.000	7.254	66.576	2.000	- 201.422	525	- 72.995	801.938
Affectations approuvées par l'AGO du 18/06/2010					-72.995		- 72.955	0
Solde au 31/12/2009 après affectation	1.000.000	7.254	66.576	2.000	- 274.417	525	0	801.938

5.7. Affectation des résultats des trois derniers exercices :

<i>En Dinar</i>				
Désignations	2007	2008	2009	30/06/2010
Pertes nettes de l'exercice	- 7.610	- 25.995	- 72.995	- 61.826
Résultats reportés	- 7.610	- 25.995	- 72.995	-

5.8. Evolution du bénéfice net et du résultat d'exploitation :

<i>En Dinar</i>				
Désignations	2007	2008	2009	30/06/2010
Résultat d'exploitation	- 10.187	- 25.745	- 73.301	- 61.826
Résultat avant impôt	- 7.360	- 25.745	- 72.745	- 61.826
Résultat net	- 7.610	- 25.995	- 72.995	- 61.826
Capital social souscrit, appelé et versé	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000
Valeur nominale	5	5	5	5
Nombre d'actions	200.000	200.000	200.000	200.000
Résultat net /capital social souscrit, appelé et versé (%)	- 0,761 %	- 2,599 %	- 7,299 %	- 6,183 %
Résultat avant impôt /capital social souscrit, appelé et versé	- 0,736 %	- 2,574 %	- 7,274 %	- 5,287 %
Résultat d'exploitation par action	- 0,051	- 0,129	- 0,367	- 0,309
Résultat avant impôt par action	- 0,037	- 0,129	- 0,364	- 0,309
Résultat net par action	- 0,038	- 0,130	- 0,365	- 0,309

5.9. Evolution des dividendes :

La société n'a pas distribué de dividendes durant les trois derniers exercices 2007-2008-2009.

5.10. Evolution de la marge brute d'autofinancement :

<i>En Dinar</i>				
Désignations	2007	2008	2009	30/06/2010
Résultat net de l'exercice	- 7.610	- 25.995	- 72.995	- 61.826
Dotations aux amortissements & aux provisions (nettes des reprises)	- 926	- 4.868	- 42.267	- 44.226
Marge brute d'autofinancement	- 8.536	- 30.862	- 115.262	- 106.052

5.11. Evolution de la structure financière :

5.11.1. Fonds de roulement :

<i>En Dinar</i>				
Désignations	2007	2008	2009	30/06/2010
Capitaux propres avant affectation (1)	900.402	874.933	801.938	740.112
Passifs non courants (2)	221.500	221.500	251.000	260.135
Capitaux permanents (1) + (2)	1.121.902	1.096.433	1.052.938	1.000.247
Actifs non courants (3)	571.398	644.417	694.749	670.110
Fonds de roulement net (1) + (2) - (3)	550.504	452.016	358.189	330.137

5.10.2. Besoin en fonds de roulement :

<i>En Dinar</i>				
Désignations	2007	2008	2009	30/06/2010
Autres actifs courants (1)	156.287	168.657	174.536	184.637
Placements financiers (2)	496.962	405.080	377.092	360.152
Fournisseurs et comptes rattachés (3)	-	-	73	-
Autres passifs courants (4)	9.929	9.963	26.563	18.867
Besoin en fonds de roulement (1)+(2) -(3)-(4)	643.320	563.774	524.992	525.922

5.10.3. Trésorerie nette :

<i>En Dinar</i>				
Désignations	2007	2008	2009	30/06/2010
Liquidités et équivalents de liquidités (1)	1.745	2.648	4.124	5.138
Autres passifs financiers (2)	94.561	114.405	170.928	200.922
Trésorerie nette (1) - (2)	- 92.816	- 111.758	- 166.804	- 195.784

5.11 Indicateurs de gestion et ratios :

5.11.1. Indicateurs de gestion :

<i>En Dinar</i>				
Désignations	2007	2008	2009	30/06/2010
Produits d'exploitation	28.186	25.227	20.960	15.585
Résultat d'exploitation	- 10.187	- 25.745	- 73.301	- 61.826
Résultat net	- 7.610	- 25.995	- 72.995	- 61.826
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	908.012	900.927	874.933	801.938
Capitaux propres avant affectation	900.402	874.933	801.938	740.111
Capitaux permanents avant affectation	1.121.902	1.096.433	1.052.938	1.000.247
Total des passifs non courants	221.500	221.500	251.000	260.135
Total des actifs courants	654.994	576.385	555.753	549.926
Total des passifs	325.990	345.869	448.564	479.924
Charges de personnel	24.436	25.192	29.207	12.378
Liquidités et équivalents de liquidités	1.745	2.648	4.124	5.138
Total des actifs non courants	571.398	644.417	694.749	670.110
Total des passifs courants	104.490	124.369	197.564	219.789
Total bilan	1.226.393	1.220.801	1.250.502	1.220.036

5.11.2. Ratios (%) :

Désignations	2007	2008	2009	30/06/2010
1/ Ratios de structure				
Actifs non courants/Total bilan	46,59 %	52,79 %	55,56 %	54,93 %
Actifs courants/Total bilan	53,41 %	47,21 %	44,44 %	45,07 %
Capitaux propres avant affectation/Total bilan	73,42 %	71,67 %	64,13 %	60,66 %
Capitaux propres avant affectation/Passifs non courants	406,50 %	395,00 %	319,50 %	284,51 %
Passifs non courants/Total bilan	18,06 %	18,14 %	20,07 %	21,32 %
Passifs courants/Total bilan	8,52 %	10,19 %	15,80 %	18,01 %
Passifs /Total bilan	26,58 %	28,33 %	35,87 %	39,34 %
Capitaux permanents/Total bilan	91,48 %	89,81 %	84,20 %	81,99 %

2/ Ratios de gestion				
Charges de personnel/ Produits d'exploitation	86,70 %	99,86 %	139,35 %	79,42 %
Résultat d'exploitation/ Produits d'exploitation	- 36,14 %	- 102,05 %	- 349,71 %	- 396,72 %
Produits d'exploitation / Capitaux propres avant affectation.	3,13 %	2,88 %	2,61 %	2,11 %
3/ Ratios de solvabilité				
Capitaux propres / Capitaux permanents	80,26 %	79,80 %	76,16 %	73,99 %
4/ Ratios de liquidité				
Actifs courants / Passifs courants	626,85 %	463,45 %	281,30 %	250,21 %
Liquidités et équivalent de liquidités / Passifs courants	1,67 %	2,13 %	2,09 %	2,34 %
5/ Ratio de rentabilité				
Résultat net/Capitaux propres avant résultat	- 0,84 %	- 2,89 %	- 8,34 %	- 7,71 %
Résultat net/ Capitaux permanents	- 0,68 %	- 2,37 %	- 6,93 %	- 6,18 %
Résultat net/ Produits d'exploitation	- 27,00 %	- 103,04 %	- 348,25 %	- 396,72 %

CHAPITRE 6 : ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

6.1. Conseil d'Administration :

6.1.1. Membres des organes d'administration et de direction :

Membres	Représenté Par	Qualité	Mandat	Adresse
Ather CHAABANE	Lui même	Président	2010	Kasserine
Riadh ABIDA	Lui même	Membre	2008 -2010	Tunis
B.T.L.	Abdessalem Jberi	Membre	2008 -2010	Tunis
S.T.B.	Hichem Chaambi	Membre	2008 -2010	Gafsa
B.H.	Salem Hasnaoui	Membre	2008 -2010	Tunis
U.T.I.C.A. Kasserine	Med Hatem Hassine	Membre	2008 -2010	Kasserine
Conseil Régional du Gouv. de Kasserine	Med Sghaier Zorgui	Membre	2008 -2010	Kasserine

6.1.2 Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société :

Membre	Fonction au sein de la société	Date d'entrée en fonction	Adresse
Mr. Ather CHAABANE *	Président Directeur Général	01/07/2010	Kasserine

* Mr. Abida Riadh dont le mandat a été renouvelé en tant que PDG de la SODEK le 17/7/2008 a été remplacé par Mr. Ather CHAABANE, Contrôleur Général des Finances ayant assuré le Secrétariat Général de l'APIA jusqu'au 30/06/2010 (Conseil d'Administration du 1er Juillet 2010).

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonctions dans la société.

6.1.3. Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les personnes physiques membres des organes d'administration et de direction :

- ✓ Mr. Ather CHAABANE : Contrôleur Général des Finances ayant assuré le Secrétariat Général de l'APIA jusqu'au 30/06/2010.
- ✓ Mr. Riadh ABIDA : Président Directeur Général de la SIDCO-Sicar et de la SOPIC.

6.1.4. Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans les sociétés qu'ils représentent :

- ✓ Jberi Abdessalem : P.D.G. du Cap Invest (B.T.L).
- ✓ Zorgui Med Sghaier : Chef d'arrondissement Economique au siège du Gouvernorat.
- ✓ Chaambi Hichem : Directeur Régional de la S.T.B. Gafsa.
- ✓ Hasnaoui Salem : Directeur à la B.H.
- ✓ Hassine Med Hatem : Homme d'Affaires et Président de l'U.T.I.C.A Kasserine.

6.2. Intérêts des dirigeants dans la société :

6.2.1 Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction :

Aucun membre du Conseil d'Administration ne bénéficie d'une rémunération ou avantage en nature autre que les jetons de présence.

Au cours de l'exercice 2009 et jusqu'au 30/06/2010, la fonction du Président Directeur Général de la société était assurée par intérim *par le PDG de la SIDCO-Sicar qui* percevait une indemnité mensuelle de 150 Dinars de la SODEK-Sicar plus les frais de transport.

6.2.2 Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction :

Aucun prêt et / ou garantie n'a été accordé en faveur des membres des organes d'administration et de direction.

6.3. Contrôle des comptes :

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
Mr. Karim SETHOM , expert comptable membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie.	3, Rue Taher Zaouch (Parl Av Charles Nicolle) - Mutuelle Ville 1002 - Tunis. Téléphone: (71) 283.696 - Fax: (71) 283.697 Email : karim.sethom@horizons-ac.com	2009 2011*

* Nommé par décision de l'A.G.O. du 24 Juin 2009.

6.4. Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du conseil d'administration ou un actionnaire détenant plus de 5 % du Capital :

Néant.

CHAPITRE 7 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

7.1. Evolutions récentes :

Partant du contenu du Programme Electoral Présidentiel 2009 – 2014 «Ensemble, relevons les défis» et spécialement les points **11** « Vers une économie à contenu technologique élevé ... », **12** «La Tunisie, un pôle de services bancaires et une place financière régionale » et **22** « Une vision renouvelée pour le développement régional », et en exécution de :

* **La Décision présidentielle de doubler le capital des sociétés régionales d'investissement** afin d'en faire un partenaire agissant dans la dynamisation du rythme d'investissement dans toutes les régions, notamment, les régions intérieures. Conformément à cette décision, l'A.G.E de la SODEK en date du 18 Juin 2010 a approuvé l'augmentation du Capital Social de la société pour le porter de de 891 mD à 6.236 mD.

* **La Décision du Président de la République portant sur la création d'un pôle bancaire public et d'un Holding financier**, nommé «Al Moubadara», spécialisé dans le financement des petites et moyennes entreprises (PMI/PME). Cette structure est chargée de la gestion des participations publiques au niveau de la Banque de financement des petites et moyennes entreprises (BFPME), de la société tunisienne de garantie (SOTUGAR) et des sociétés régionales d'investissement, tout en préservant l'autonomie financière et juridique de ces structures.

La création de ce pôle a également pour objectif «d'instituer la fonction d'interlocuteur unique au niveau régional, de fournir divers services (financement, participations et garantie), et de diversifier le financement par le recours au leasing et aux crédits à court terme dédiés au financement des fonds de roulement».

* **Les recommandations du chef de l'Etat pour la multiplication des études sur les potentialités sous-jacentes dans toutes les régions** et les moyens de les valoriser ainsi que le développement de l'infrastructure et des équipements collectifs et l'aménagement des espaces industriels et technologiques de manière à réunir les conditions favorables à la polarisation de l'investissement, la diversification de la base économique et l'accélération du rythme de l'emploi.

* **La Décision de Monsieur le Président de la République de mettre en place un technopole ou un complexe industriel dans chaque gouvernorat avant la fin de l'année 2014** et en application de laquelle, il a été décidé lors des deux C.I.M en date du 29 Avril et 21 Août 2010 consacrés à " l'impulsion de l'œuvre de développement dans le gouvernorat Kasserine", la création du Complexe Industriel et Technologique de Kasserine, ainsi que la dynamisation du rôle de la SODEK dans ce cadre en coordination avec la société du Complexe.

Partant de ces points intégrés dans le programme électoral et du rôle qui est confié à la SODEK dans la région visant la promotion de l'investissement et la mobilisation de l'épargne,

Vu la situation spécifique de la société ces dernières années, qui a été caractérisée essentiellement par des difficultés de ses ressources financières ayant limité sa participation et son rayonnement régional,

L'augmentation du capital, objet de la présente émission va permettre la consolidation des fonds propres de la société et l'accroissement de ses participations.

7.1.1. La situation du portefeuille de la société depuis 2007 :

- La SODEK a financé 11 projets depuis sa création en 1997, d'une valeur d'investissement de 3,5 MD et d'un Capital de 1,6 MD dont 615 mD participations SODEK et 251 mD sur les ressources du FOPRODI. Il s'agit dans la majorité de petits projets connaissant actuellement des difficultés d'exécution ayant influencé le rythme de rétrocessions des participations de la société outre la pénurie de ses ressources financières, matérielles et humaines.

- La société n'a pas participé depuis 2007 dans de nouveaux projets malgré qu'elle reçoive annuellement entre 10 et 15 demandes sérieuses de participation d'une valeur de 02 MD. Ces demandes étaient transmises automatiquement à la Société d'Investissement du Centre-Ouest (SIDCO Kairouan) vu l'insuffisance des fonds propres de la société et la décision de son Conseil d'Administration de limiter ses participations à un maximum de 50 mD par projet.

- La société n'avait pas depuis sa création, de siège social indépendant . Il s'agit d'un Bureau à Kasserine au sein de l'ODCO occupé par un seul cadre. Par ailleurs, l'intérim de la direction de la société était assuré depuis 1999 par le PDG de la SIDCO Kairouan.

- Le rayonnement de la société au cours des cinq dernières années était par conséquence, quasiment absent sur la scène du développement de la région de Kasserine.

7.1.2. Dynamisation du rôle de la SODEK :

Partant des décisions présidentielles ci-dessus et notamment la décision de doubler le capital des sociétés régionales d'investissement afin d'en faire un partenaire agissant dans la dynamisation du rythme d'investissement dans toutes les régions, notamment, les régions intérieures et suite au C.I.M en date du 29 Avril 2010 consacré à " l'impulsion de l'œuvre de développement dans le gouvernorat Kasserine", ayant recommandé la redynamisation de la SODEK et de son rôle à l'impulsion de l'œuvre de développement au sein du Gouvernorat,

- La SODEK a désormais son siège social indépendant dans la ville de Kasserine et ce à partir du mois de Juillet 2010, en attendant la réalisation du projet de « la maison de l'entreprise » qui abritera les différentes structures de financement et d'appui ainsi que le nouveau siège social de la société.

- Un nouveau PDG a été désigné pour assurer à plein temps la direction de la société ainsi que pour le recrutement des cadres qualifiés dans le domaine d'étude, d'évaluation et de suivi des projets ainsi qu'en matière de promotion de l'investissement, de marketing, d'encadrement, de coaching et des aspects du développement dans la région.

La société a d'ores et déjà commencé à identifier les opportunités d'investissement dans la région et les projets rentables et à valeur ajoutée tout en redéployant ses efforts pour la publicité pour la société qui était quasiment absente sur la scène régionale ces dernières années et ce à travers le contact direct (avec les promoteurs et les structures de financement et d'appui ...) et via les documents promotionnels et la participation dans les ateliers et journées d'investissement ...

D'un autre côté, les efforts de la société se sont concentrés actuellement sur le suivi des projets déjà implantés et sur la recherche des solutions possibles pour aider les investisseurs concernés à surmonter les difficultés rencontrées et afin de garantir à la société le recouvrement de ses participations anciennes.

7.2. La politique d'investissement de la société et son Plan d'Action :

La politique d'investissement de la Société de Développement Economique de Kasserine consiste en la participation dans la multiplication des projets économiquement viables et à fort potentiel de croissance s'inscrivant dans le cadre de la valorisation du potentiel d'investissement dans le Gouvernorat de Kasserine, la création de l'emploi et de la richesse et le développement des secteurs agricoles et de services et la consolidation du tissu industriel de la Région.

Entant que partenaire actif dans le processus de développement régional, les efforts de la société sont axés sur l'assistance et l'accompagnement des promoteurs dans les différentes étapes de création du projet et auprès des divers intervenants.

Pour garantir la réussite de sa politique d'intervention dans le développement de l'investissement dans la région et augmenter le nombre de projets réussis, la SODEK oriente ces efforts sur les actions suivantes :

▪ A Court et Moyen Terme (2010 - 2011) :

- Accélérer la concrétisation de la décision de l'augmentation du capital par la libération de la première moitié, surtout que la société ne peut pas à l'état actuel prendre des engagements de financement vu la limitation de ses ressources financières.
- Renouer le contact avec les promoteurs potentiels et organiser des journées de sensibilisation en collaboration avec les structures d'appui et les institutions financières pour promouvoir la culture du capital investissement dans la région et des différents instruments de financement.
- Participer avec les différents acteurs à la préparation de la journée de partenariat 2011.
- identifier les principales opportunités d'investissement dans la région pour créer des projets à forte employabilité surtout des opportunités non encore exploitées (tomates, figues de barbarie,...) et des projets à forts potentiel technologique et dans l'économie immatérielle (développement des logiciels, centres d'appel, cyber parcs,...) et dans les créneaux porteurs de la région (marbre, papier, carbonate de calcium, textile,...) en assurant l'attraction des investisseurs locaux et étrangers pour investir dans la région.
- Participer dans la formation et la réalisation de la société du complexe industriel et technologique de Kasserine qui a pour mission de construire et d'aménager des locaux industriels, artisanaux et des espaces de travail à distance ...
- Créer et développer un site web interactif « invest-in-Kasserine » comportant outre les aspects promotionnels traditionnels, la présentation et la politique d'intervention de la société et du complexe industriel et technologique en plus des idées de projets et les avantages financiers et fiscaux accordés par l'Etat ainsi que des circuits d'investissement virtuels et des plans d'affaires interactifs.
- Assister et accompagner des promoteurs dans les différentes étapes de création du projet (faisabilité technique et rentabilité du projet, optimisation du montage financier et des choix techniques, assistance auprès des divers intervenants : banques, autres SICARs, administrations, autorités régionales etc ...). L'assistance s'étend jusqu'aux procédures juridiques relatives aux différentes étapes de la constitution juridique de la Société.

- Participer au financement des projets dans tous les secteurs économiques (industrie, agriculture, services,...) et ayant un apport et une valeur ajoutée pour la région et pour l'économie nationale.
- Suivre les participations objet de son portefeuille au niveau de la gestion des projets et le respect des promoteurs des règles de transparence de gestion et de bonne gouvernance (préparation des états financiers et tenu des réunions des divers organes de gestion dans les délais de rigueur et requis par la loi ...).
- Elaboration en collaboration avec les organismes et les structures d'appui de la région (API, ODCO, APIA, UTICA, SCIT,...) des guides sectoriels d'idées de projets et d'études sommaires du marché, de rentabilité économique, technique et financière.
- Collaboration avec les différentes structures d'appui et organismes spécialisés pour assurer la concrétisation d'une base d'investissement permettant de mieux promouvoir le développement régional.
- Participation à la valorisation des études existantes et à la réalisation de nouvelles études portant sur les points forts et les créneaux porteurs de la région et en cherchant des ressources de financement (lignes étrangères,...) permettant leur concrétisation.
- Diagnostic des activités spécifiques qui caractérisent la région (artisanat, tourisme forestier,...) qui permettent de créer un réseau de petits métiers (restauration, hôtellerie,...).
- Participation à l'actualisation des études stratégiques de développement et d'investissement déjà réalisées par les différentes structures spécialisées (ODCO ...), afin de leur mettre à la disposition de leurs demandeurs (investisseurs,...).
- Formation d'une équipe de travail composant en coordination avec les différents intervenants concernés par le développement économique de Kasserine au niveau national et régional pour le drainage des investissements étrangers à la région.
- Collaboration avec la FIPA pour donner la priorité à la région de Kasserine en ce qui concerne l'investissement étranger.
- Suivi rigoureux et continu des projets objet de portefeuille de la société et afin d'aider les promoteurs concernés à surmonter les problèmes existants et améliorer le taux de rétrocession des titres de participation.

▪ Plan d'Action de la société 2010-2014 et Orientations Stratégiques :

Outre la réalisation des actions décrites ci-dessus, les orientations de la société et son Plan d'Action s'étalant à 2014, seront axés sur la multiplication des projets de partenariat qui ont pour but l'exportation et les projets à haute valeur ajoutée et à dominance technologique d'une part et la rentabilisation des capitaux de la société pour la consolidation de ses fonds propres et le développement de la région d'autre part. En outre, elle participe à l'amélioration de l'épargne régionale et son orientation vers la satisfaction des besoins financiers des sociétés implantées dans la région.

La SODEK est appelée d'un autre côté à drainer le maximum de ressources lui permettant d'honorer ses engagements et de poursuivre sa mission d'investissement et de développement à Kasserine dans les meilleures conditions et ce par la consolidation de ses ressources propres et l'utilisation accrue des lignes de financement mises à la disposition des SICARs que ce soit par l'Etat ou éventuellement les lignes de financement internationales comme la BEI, l'AFD ou la GTZ ...

Ainsi les perspectives d'avenir s'annoncent prometteuses puisque basées sur une stratégie d'actions plus performantes. Cette stratégie s'articule autour des axes suivants :

- Le ciblage et le choix des projets à haute valeur ajoutée et à dominante technologique. Ce qui nécessite en parallèle l'accélération de l'instauration de l'infrastructure du Complexe Industriel et Technologique de Kasserine en application des recommandations des deux C.I.M en date du 29 Avril et 21 Août 2010.
- La maximisation des projets en partenariat financier et surtout commercial avec des opérateurs étrangers assurant l'exportation de la production.
- L'implication active de la SNCPA dans ce processus avec la possibilité de charger la SODEK de la gestion du programme d'essaimage dans la région.
- L'intervention active dans les opérations de mise à niveau et de privatisation des entreprises de la région.
- L'utilisation accrue des fonds mis à la disposition des promoteurs par l'Etat tels que le FOPRODI dans ses deux formules et le RITI.
- La rentabilisation des capitaux de la société pour la consolidation de ses fonds propres et de même la rémunération de ses actionnaires et le développement direct et indirect de la région.

7.3. Perspectives d'avenir :

7.3.1. Hypothèses de prévision retenues :

Les perspectives d'avenir de la SODEK ont été établies sur la base des états financiers 2007, 2008, 2009 et les états financiers provisoires au 30/06/2010.

Les prévisions de la SODEK et les hypothèses sous-jacentes pour la période 2010 – 2014 tiennent compte en outre de :

- La situation spécifique de la société au cours des cinq dernières années qui était quasiment absente sur la scène du développement de la région. Par conséquent, les années 2011 - 2014, suite à la décision de sa redynamisation, seront considérées financièrement et sur le plan comptable comme une période de démarrage d'activité comme une société nouvellement créée.

- Le cumul de résultats négatifs et des pertes des dernières années et l'absence de participations nouvelles ainsi que l'échec de certains projets, sont des facteurs nécessitant une période transitoire de relance pour pouvoir améliorer les indicateurs d'activité de la société. D'autant plus, que les projets objet des nouvelles participations programmées durant la période 2010-2014, nécessitent, en vue de l'activité de la société entant qu'Investisseur en Capital Risque, une période de grâce de trois ans, en moyenne, pour les rétrocessions et pour pouvoir dégager des bénéfices.

Le Business Plan de la SODEK pour la période 2010 - 2014 et ses prévisions et hypothèses sous-jacentes ont été approuvés par son Conseil d'Administration lors de sa réunion du 07 Septembre 2010 et qui a décidé à la même date, de libérer l'augmentation du Capital de la moitié à la souscription.

7.3.2. Evolution des ressources et revenus :

Les ressources de financement de la société proviennent essentiellement des fonds propres (Capital social et autres), des fonds gérés par les SICAR (mis à leur disposition par l'Etat tunisien : FOPRODI - RIITI) et des ressources résultant des rétrocessions réalisées en vertu des conventions signées avec les promoteurs.

Les revenus de la SODEK sont composés actuellement :

- **Des Plus Values sur rétrocessions sur fonds propres** (participations) qui sont estimées compte tenu d'un taux annuel de 8 % de la valeur nominale rétrocedée et ce même pour les participations sans convention de portage. Il s'agit du taux appliqué aux conventions actuelles. En outre une plus value annuelle moyenne de 10 mD a été appliquée au titre des projets en cours qui connaissent dans la majorité des difficultés de réalisation.
- **De la Commission sur déblocage** (facturée) au promoteur au taux de 2 % du financement sur fonds propres de la SODEK sollicité par le promoteur avec un minimum de 1.000 DT par dossier.
- **De la Commission sur déblocages** FOPRODI avec une moyenne de 2,5 %.
- **Des revenus des placements** estimés à 5 % de la moyenne de la trésorerie (début et fin d'exercice). Il a été tenu compte de la retenue de 20% (art. 52 du code de l'IRPP et de l'IS) pour l'établissement du bilan.

Il n'est pas prévu de gain et de perte ordinaires pour la période 2010 à 2014.

Les revenus prévisionnels sont estimés pour la période 2010 -2014, comme suit :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Revenus des Participations	0	0	10.000	10.000	50.000	114.000
Revenus des Valeurs mobilières	15.864	40.000	40.000	85.000	50.000	25.000
Commission SODEK sur Déblocage	0	10.000	30.000	40.000	40.000	30.000
Total des Produits d'Exploitation	15.864	50.000	80.000	135.000	140.000	169.000

2010 – 2014 : Prévisionnel.

7.3.3. Evolution des charges d'exploitation et des provisions :

- Les charges d'exploitation :

* **L'évolution des charges d'exploitation** a été programmée sur la base des nouveaux besoins humains et matériels suite à la décision de redynamisation de la société à partir du deuxième semestre 2010 et sur la base de l'autorisation du Conseil d'Administration de la société en date du 1er Juillet 2010 et ce à travers :

- L'installation d'un nouveau siège social indépendant dans la ville de Kasserine (coût de loyer et d'équipement - charges d'exploitation courante - achats et services ...).

- La réalisation des recrutements de cadres permanents et contractuels chargés des études , d'évaluation et du suivi des projets et des rétrocessions.

Ainsi l'année de base allant servir de référence pour le calcul des charges d'exploitation sera le deuxième semestre 2010 avec des prévisions d'augmentation des charges entre 3 et 5 % par année.

* **Les amortissements** sont estimés à 30.000 DT par an et ce sur la base des reliquats des dotations relatives aux acquisitions comptabilisées au 30 Juin 2010 ainsi que des dotations prévues au titre des nouvelles acquisitions réalisées au cours du 2ème semestre 2010 (matériel de transport - matériel informatique - équipements de bureau ...) ou programmées pour 2011.

- Les provisions :

Les provisions sont estimées uniquement pour les participations sur fonds propres SODEK. Cette dernière ne prend pas en charge les risques de dépréciation ou de perte des participations financées sur fonds FOPRODI.

Pour les projets nouveaux, les provisions sur participations sur fonds propres SODEK sont estimées sur la base de 5% des déblocages de l'année n-3 (n étant l'année de constitution de la provision).

Pour les anciennes participations de la société 1999 - 2008, qui connaissent des difficultés au niveau de la réalisation et des rétrocessions, il est tenu compte de l'ensemble des provisions déjà comptabilisées au 30/06/2010 et d'une provision supplémentaire annuelle de 20 % de la valeur restante sur cinq ans et ce compte tenu des projets objet de garantie FNG et SOTUGAR.

Ainsi l'évolution des charges d'exploitation et des provisions pour la période 2010 - 2014 sera détaillée comme suit :

	<i>En Dinars</i>					
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Charges de personnel	29.207	70.000	160.000	165.000	175.000	182.000
Autres charges d'exploitation	22.786	45.000	60.000	65.000	70.000	75.000
Amortissements	7.243	18.000	30.000	30.000	30.000	30.000
Provisions	35.024	46.000	35.000	26.000	21.500	34.000
Total charges d'exploit° et Provisions	94.261	179.000	285.000	286.000	296.500	321.000

2010 – 2014 : Prévisionnel.

7.3.4. Evolution des immobilisations financières :

- Participations sur fonds propres :

Les investissements en participation ont été estimés compte tenu de :

- La moyenne des demandes de participation reçues par la société des trois dernières années et qu'elle n'a pas pu financer vu l'insuffisance des fonds propres de la société et qui étaient par conséquent transmises à la Société d'Investissement du Centre-Ouest (SIDCO Kairouan. La valeur moyenne des ces demandes est estimée à 02 MD concernant une quinzaine de projets par an d'une valeur d'investissement de 05 MD ;

- L'impulsion escomptée au niveau du nombre et de la valeur des demandes de participations suite à la décision de redynamisation de la société et l'augmentation de son capital social objet de l'actuelle émission ainsi que l'exécution du Business Plan surtout au niveau de ses composantes promotionnelles et d'incitation aux investissements ;

- Programme adoptée lors des deux C.I.M en date du 29 Avril et 21 Août 2010 consacrés à "l'impulsion de l'œuvre de développement dans le gouvernorat Kasserine", et qui consiste à créer le Complexe Industriel et Technologique de Kasserine à partir de 2010 et qui aura un impact direct sur la création de nouveaux projets et la multiplication des demandes de financement et de participation.

Ainsi, les participations sur fonds propres approuvées et libérées hors participations sur les fonds du FOPRODI seront estimées comme suit :

	<i>En Dinar</i>					
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre moyen des projets	0	7	13	13	7	7
Participations Approuvées et Libérées	0	500.000	1.300.000	1.300.000	700.000	700.000

2010 – 2014 : Prévisionnel.

- Participations sur FOPRODI :

Les participations et débloquages sur fonds FOPRODI sont estimés pour les exercices 2010 - 2014 selon les mêmes hypothèses que les participations sur fonds propres :

	<i>En Dinar</i>					
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre moyen des projets	0	4	7	7	4	4
Participations Approuvées et Libérées	0	700.000	1.400.000	1.400.000	700.000	700.000

2010 – 2014 : Prévisionnel.

Sur la base de ces hypothèses, l'évolution des immobilisations financières sera ainsi :

En Dinar

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Solde début de l'ex. : Particip. sur fonds de la sté	603.150	638.800	1.120.650	2.420.650	3.720.650	4.420.650
Nouvelles particip. (débloques sur fonds)	-	500.000	1.300.000	1.300.000	700.000	700.000
Rétrocession en valeur nominale	170.928	35.000	35.000	25.000	10.000	10.000
Restant à libérer	17.500	-	-	-	-	-
Solde fin de l'exercice	414.722	1.103.800	2.385.650	3.695.650	4.410.650	5.110.650
Solde début de l'exercice	281.000	311.000	1.011.000	2.411.000	3.811.000	4.511.000
Participation sur Fonds FOPRODI						
Nouvelles particip. (débloques sur FOPRODI)	-	700.000	1.400.000	1.400.000	700.000	700.000
Rétrocession en valeur nominale	26.000	10.000	20.000	20.000	20.000	20.000
Restant à libérer	30.000	-				
Solde fin de l'exercice	225.000	1001.000	2.391.000	3.791.000	4.491.000	5.191.000
Total Solde début de l'exercice	884.150	949.800	2.149.800	4.831.650	7.531.650	8.931.650
Total déblocage	-	10.000	30.000	40.000	40.000	30.000
Total Rétrocessions et remboursements	196.928	45.000	55.000	45.000	30.000	30.000
PARTICIPATIONS FIN DE L'EXERCICE	884.150	2.119.800	4.831.650	7.531.650	8.931.650	10.331.650
Prov. sur participations SODEK: Début de l'exercice	150.294	184.139	190.000	206.000	232.000	253.000
Dotations aux provisions	12.574	5.861	16.000	26.000	21.000	34.000
Provis. sur participations SODEK: Fin de l'exce	162.868	190.000	206.000	232.000	253.000	287.000
Particip. / fonds propres nettes de provisions	422.782	931.300	2.197.150	3.471.150	4.150.150	4.816.150
Participations totales nettes de provisions	673.782	1.912.300	4.578.150	7.252.150	8.631.150	9.997.150

2010 - 2014 : Prévisionnel.

- Rétrocessions des participations :

Les rétrocessions sont estimées comme suit :

- Pour les anciennes participations de la société 1999 - 2007, qui n'ont pas été encore rétrocédées et vu que les projets concernés connaissent des difficultés au niveau de la réalisation et des rétrocessions, avec des difficultés de paiement et des affaires en contentieux, l'estimation des rétrocessions pour la période 2010 - 2014 est établie sur la base des échéanciers prévus par les clauses contractuelles et compte tenu d'une moins value pour risque probable de +/- de 20 %.

- pour les nouvelles participations programmées à partir de la fin 2010, : sur la base des clauses contractuelles prévues et compte tenu d'un taux de défaillance des participations (projets) de 5 %. Les rétrocessions sont effectuées en moyenne sur 7 ans avec 2 ans de grâce et 5 ans de remboursement.

7.3.5. Evolution des immobilisations corporelles :

Un investissement de 90 000 DT est prévu pour le deuxième trimestre de l'exercice 2010.

Pour les exercices avenir, il est prévu un investissement de 7 000 DT par exercice.

L'amortissement annuel est estimé à 30 000 DT.

7.3.6. Evolution des placements et autres actifs financiers :

Il s'agit essentiellement de capitaux mobiliers placés à 5 % avec une retenue d'IS de 20%. Les placements en capitaux mobiliers sont estimés compte tenu de la trésorerie dégagée par l'exploitation et compte tenu d'une liquidité de fin d'exercice comme suit :

	<i>En Dinar</i>					
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
placements et autres actifs financiers	394.445	2.309.000	857.000	2.085.000	1.400.000	990.000

2010 – 2014 : Prévisionnel.

7.3.7. Evolution des capitaux propres :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la SODEK tenue le 18/06/2010 a décidé d'augmenter le Capital Social de la SODEK de **890.865,000 DT** à **6.236.055,000 DT** par l'émission de **1.069.038** actions nouvelles de nominal **5 DT** à souscrire en numéraire.

Le Conseil d'Administration a fixé, lors de sa réunion en date du 07 septembre 2010, la libération du montant de l'augmentation du capital à la moitié et de soumettre cette décision à la première A.G.E.

Ainsi il est prévu de libérer un montant de 2.672.595,000 DT avant la fin de l'exercice 2010. La libération de la deuxième moitié (2.672.595,000 DT) est prévue pour le début de l'exercice 2012.

7.3.8. Evolution des passifs non courants :

Les financements FOPRODI sont estimés compte tenu des mêmes règles décrites ci-dessus.

7.4. Les états financiers Prévisionnels 2010 - 2014 :

7.4.1. Bilans Prévisionnels :

▪ ACTIFS :

	<i>En Dinar Tunisien</i>					
	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>
Actifs non courants						
Actifs Immobilisés						
Immobilisations incorporelles	1.568	1.568	7.568	7.568	7.568	7.568
Moins Amortissements	- 646	- 1.168	- 3.168	- 5.568	- 7.568	- 7.568
Immobilisations corporelles	35.815	126.000	133.000	140.000	147.000	154.000
Moins Amortissements	- 15.770	- 36.000	- 64.000	- 92.000	- 120.000	- 148.000
Immobilisations Financières	884.150	2.149.800	4.831.650	7.531.650	8.931.650	10.331.650
Versements restants à effectuer	47.500-	- 47.500	- 47.500	- 47.500	- 47.500	- 47.500
Moins Provisions	- 162.868	-190.000	-206.000	-232.000	-253.000	-287.000
Total des Actifs Immobilisés	694.749	2.002.700	4.651.150	7.302.150	8.658.150	10.003.150
Total des Actifs non courants	694.749	2.002.700	4.651.150	7.302.150	8.658.150	10.003.150
Actifs courants						
Autre Actifs courants	174.536	2.767.500	2.825.500	246.000	352.000	457.000
Placements et autres actifs financiers	394.445	2.309.000	857.000	2.084.750	1.399.500	989.750
Moins Provisions	- 17.353	- 38.000	- 57.000	- 57.000	- 57.000	- 57.000
Liquidités et équivalents de liquidités	4.124	3.200	3.000	7.000	9.000	2.000
Total des Actifs courants	555.753	5.041.700	3.628.500	2.280.750	1.703.500	1.391.750
Total des Actifs	1.250.502	7.044.400	8.279.650	9.582.900	10.361.650	11.394.900

2010 – 2014 : Prévisionnel.

▪ CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS :

	<i>En Dinar Tunisien</i>					
	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>
CAPITAUX PROPRES						
Capital Social Souscrit Appelé et versé	1.000.000	3.563.460	3.563.460	6.236.055	6.236.055	6.236.055
Capital Social non versé	-	2.672.595	2.672.595	-	-	-
Réserves	75.830	75.830	75.830	75.830	75.830	75.830
Résultats reportés	- 201.422	- 335.735	- 464.485	- 669.235	- 819.985	- 976.235
Modifications comptables	525	-	-	-	-	-
Total des Cap. propres avant résultat de l'exercice	874.933	5.976.150	5.847.400	5.642.650	5.491.900	5.335.650
Résultat de l'exercice	- 72.995	- 128.750	- 204.750	- 150.750	- 156.250	- 151.750
Total des Cap. propres avant affectation	801.938	5.847.400	5.642.650	5.491.900	5.335.650	5.183.900
PASSIFS						
Passifs non courants						
Concours sur les ressources FOPRODI	251.000	951.000	2.351.000	3.751.000	4.451.000	5.151.000
Provisions	-	-	-	-	-	-
Total des Passifs non courants	251.000	951.000	2.351.000	3.751.000	4.451.000	5.151.000
Passifs courants						
Fournisseurs et comptes rattachés	73	-	-	-	-	-
Autres Passifs courants	26.563	30.000	35.000	40.000	45.000	50.000
Avances sur cession de participations	170.928	216.000	251.000	300.000	530.000	1.010.000
Total des Passifs courants	197.564	246.000	286.000	340.000	575.000	1060.000
Total des Passifs	448.564	1.197.000	2.637.000	4.091.000	5.026.000	6.211.000
Total des Capitaux Propres et Passifs	1.250.502	7.044.400	8.279.650	9.582.900	10.361.650	11.394.900

2010 – 2014 : Prévisionnel.

7.4.2. Etats de résultats prévisionnels :

En Dinar Tunisien

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Produits d'exploitations						
Revenues des titres de participation	-	-	10.000	10.000	50.000	114.000
Revenues des titres de placements	15.864	40.000	40.000	85.000	50.000	25.000
Reprises sur provision	5.097	-	-	-	-	-
Etudes commissions et prestations de services	-	10.000	30.000	40.000	40.000	30.000
Total des Produits d'exploitations	20.960	50.000	80.000	135.000	140.000	169.000
Charges d'exploitation						
Charges de personnel	29.207	70.000	160.000	165.000	175.000	182.000
Dotations aux amortissement et aux provisions	42.267	64.000	65.000	56.000	51.500	64.000
Autres Charges d'exploitation	22.786	45.000	60.000	65.000	70.000	75.000
Total des Charges d'exploitation	94.261	179.000	285.000	286.000	296.500	321.000
Résultat d'exploitation	- 73.301	-129.000	-205.00	-151.000	-156.500	-152.000
Autres gains ordinaires	556	-	-	-	-	-
Autres Pertes ordinaires	-	-	-	-	-	-
Résultat des activités ordinaires avant impôt	- 72.745	-129.000	-205.00	-151.000	-156.500	-152.000
Impôts sur les bénéfices	250	250	250	250	250	250
Résultat des activités ordinaires après impôt	- 72.995	-128.750	-204.750	-150.750	-156.250	-151.750
Résultat net de l'exercice	- 72.995	-128.750	-204.750	-150.750	-156.250	-151.750
Résultat après mod.comptables	- 72.995	-128.750	-204.750	-150.750	-156.250	-151.750

2010 - 2014 : Prévisionnel.

7.4.3. Etats de flux de trésorerie :

En Dinars

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Flux de trésorerie liés à l'exploitation						
Encaissement reçus des Sicav Oblig.	16.887	34.042	40.000	85.000	50.000	25.000
Sommes versées aux fourn. et personnel	- 46.101	-103.500	-198.000	-202.000	-220.500	-231.300
Etudes, commissions et prestat. de sces	-	10.000	30.000	40.000	40.000	30.000
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	- 29.213	-59.458	-128.000	-77.000	-130.000	-176.300
Flux liés aux activités d'investissement						
Décaissements provenant de l'acquisition d'immob corp. et incorporelles	-	-90.000	-7.000	-7.000	-7.000	-7.000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisation financière	- 72.500	-500.000	-1.300.000	-1.300.000	-700.000	-700.000
Flux liés aux activités d'investissement	- 72.500	-590.000	-1.307.000	-1.307.000	-707.000	-707.000
Flux liés aux activités de financement						
Encaissements provenant d'émission d'actions	-	2672.595	-	2672.595	-	-
Encaissements provenant de rétrocession des actions	68.502	35.000	35.000	25.000	10.000	10.000
Encaissements sur bénéfice	-	-	10.000	10.000	50.000	114.000
Dépôts à terme	-	-				
Décaissement au profit du FOPRODI	- 11.500	-10.000	-20.000	-20.000	-20.000	-20.000
Flux liés aux activités de financ.	57.002	2697.595	25.000	2687.595	40.000	104.000
Variation de trésorerie	- 44.712	2.048.280	1.410.000	1.303.595	-797.500	-779.300
Trésorerie au début de l'exercice	407.728	356.190	2.404.327	994.327	2.297.922	1.500.422
Trésorerie à la clôture de l'exercice	363.016	2.404.327	994.327	2.297.922	1.500.422	721.122

2010 – 2014 : Prévisionnel.

7.5. Evolution de la marge brute d'autofinancement :

Désignations	En Dinar					
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Résultat net de l'exercice	- 72.995	-128.750	-204.750	-150.750	-156.250	-151.750
Dotations aux amortissements & aux provisions (nettes de reprises)	- 42.267	-64.000	-65.000	-56.000	-51.500	-64.000
Marge brute d'autofinancement	- 115.262	-192.750	-269.750	-206.750	-207.750	-215.750

2010 – 2014 : Prévisionnel.

7.6. Indicateurs de gestion et ratios :

7.6.1. Indicateurs de gestion :

Désignations	En Dinar					
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Produits d'exploitation	20.960	50.000	80.000	135.000	140.000	169.000
Résultat d'exploitation	- 73.301	-129.000	-205.000	-151.000	-156.500	-152.000
Résultat net	- 72.995	-128.750	-204.750	-150.750	-156.250	-151.750
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	874.933	5.976.150	5.847.400	5.642.650	5.491.900	5.335.650
Capitaux propres avant affectation	801.938	5.847.400	5.642.650	5.491.900	5.335.650	5.183.900
Capitaux permanents avant affectation	1.052.938	6.438.400	7.993.650	9.242.900	9.786.650	10.334.900
Total des passifs non courants	251.000	951.000	2.351.000	3.751.000	4.451.000	5.151.000
Total des actifs courants	555.753	5.041.700	3.628.500	2.280.750	1.703.500	1.391.750
Total des passifs	448.564	1.197.000	2.637.000	4.091.000	5.026.000	6.211.000
Charges de personnel	29.207	70.000	160.000	165.000	175.000	182.000
Liquidités et équivalents de liquidités	4.124	3.200	3.000	7.000	9.000	2.000
Total des actifs non courants	694.749	2.002.700	4.651.150	7.302.150	8.658.150	10.003.150
Total des passifs courants	197.564	246.000	286.000	340.000	575.000	1.060.000
Total bilan	1.250.502	7.044.400	8.279.650	9.582.900	10.361.650	11.394.900

2010 – 2014 : Prévisionnel.

7.6.2. Ratios :

Désignations	2009	2010	2011	2012	2013	2014
1/ Ratios de structure						
Actifs non courants/Total bilan	55,56 %	28,43 %	56,18 %	76,20 %	83,56 %	87,79 %
Actifs courants/Total bilan	44,44 %	71,57 %	43,82 %	23,80 %	16,44 %	12,21 %
Capitaux propres avant affectation/Total bilan	64,13 %	83,01 %	68,15 %	57,31 %	51,49 %	45,49 %
Capitaux propres avant affectation/Passifs non courants	319,50 %	577,01 %	240,01 %	146,41 %	119,88 %	100,64 %
Passifs non courants/Total bilan	20,07 %	13,50 %	28,39 %	39,14 %	42,96 %	45,20 %
Passifs courants/Total bilan	15,80 %	3,49 %	3,45 %	3,55 %	5,55 %	9,30 %
Passifs /Total bilan	35,87 %	16,99 %	31,85 %	42,69 %	48,51 %	54,51 %
Capitaux permanents/Total bilan	84,20 %	91,40 %	96,55 %	96,45 %	94,45 %	90,70 %
2/ Ratios de gestion						
Charges de personnel/ Produits d'exploitation	139,35 %	140,00 %	200,00 %	122,22 %	125,00 %	107,69 %
Résultat d'exploitation/ Produits d'exploitation	-349,72%	-258,00 %	-256,25 %	-111,85 %	-111,79 %	-89,94 %
Produits d'exploitation / Capitaux propres av.affectation.	2,61 %	0,86 %	1,42 %	2,46 %	2,62 %	3,26 %
3/ Ratios de solvabilité						

Capitaux propres / Capitaux permanents	76,16 %	85,23 %	70,59 %	59,42 %	54,52 %	50,16 %
4/ Ratios de liquidité						
Actifs courants / Passifs courants	281,30 %	2049,47 %	1268,71 %	670,81 %	296,26 %	131,30 %
Liq. et équivalents de liquidités/ Passifs courants	2,09 %	1,30 %	1,05 %	2,06 %	1,57 %	0,19 %
5/ Ratio de rentabilité						
Résultat net/Capitaux propres avant résultat	- 8,34 %	- 2,15 %	- 3,50 %	- 2,67 %	- 2, 85 %	- 2,84 %
Résultat net/ Capitaux permanents	- 6,93 %	- 1,99 %	- 2,56 %	- 1,63 %	- 1,60 %	- 1,47 %
Résultat net/ Produits d'exploitation	- 348,26 %	- 257,50 %	- 255,94 %	- 111,67 %	- 111,61 %	- 89,79 %

2010 – 2014 : Prévisionnel.

Avis du Commissaire aux Comptes sur les Etats Financiers Prévisionnels :

Karim SETHOM

Expert Comptable - Commissaire aux Comptes - Membre de l'Ordre

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS DES EXERCICES 2010 A 2014

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
SOCIETE SODEK-SICAR

Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes, nous avons examiné les comptes prévisionnels couvrant la période du 31/12/2010 au 31/12/2014, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes prévisionnels ont été établis sous votre responsabilité à partir des hypothèses traduisant la situation future que vous avez estimé la plus probable à la date de leur établissement.

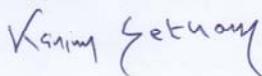
Nous avons effectué notre examen selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, et notamment la norme internationale relative à l'examen d'informations financières prévisionnelles ISAE 3400. Ces normes requièrent une évaluation des procédures mises en place pour le choix des hypothèses et l'établissement des comptes prévisionnels ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues constituent une base acceptable pour l'établissement de ces comptes, de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses, de s'assurer du respect des principes d'établissement et de présentation applicables aux comptes prévisionnels et de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des derniers comptes annuels de la société. Il n'entre pas dans notre mission de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant les hypothèses retenues par la direction, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les prévisions. A notre avis, les prévisions sont correctement préparées sur la base des hypothèses décrites et sont présentées conformément aux normes comptables généralement acceptées.

Nous rappelons que s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations sont susceptibles d'être différentes des prévisions, parfois de manières significatives, dès lors que les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.

Tunis, le 08 septembre 2010

Karim SETHOM



127, Rue du Lac Victoria, 1053 Les Berges du Lac Tunis, Tunisie

Tél : (216) 71 860 401, Fax: (216) 71 860 194- E-mail : karim.sethom@horizons-ac.com

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE KASSERINE

SOEK - Sicar

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL RISQUE

SICAR Régie par la loi N° 88-92 du 22 Aout 1988 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents au capital social de 890.865,000 DT divisé en 178.173 actions de Nominal 5 DT entièrement libérées.

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba - face de la B.C.T. - 1200 -Kasserine

Registre du Commerce : B1103661997

Statut déposés au greffe du tribunal de 1^{ère} instance de Kasserine le 07/10/1997 sous le numéro D11050697

Objet social : La participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession au renforcement des fonds propres des entreprises.

Augmentation du Capital de 890.865,000 DT à 6.236.055,000 DT par émission en numéraire

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18/06/2010 (dépôt du PV de l'AGE au greffe du Tribunal de 1^{ère} instance de Kasserine en date du 02/07/2010)

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER N° 10 - 0716 Du 27 OCT 2010

Notice légale publiée au JORT n° 128 du 28 /10/2010

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte courant suivant:

* BH Agence Kasserine

N° : 14 205 2053007000726 90

Bulletin de souscription N°

Je (nous) soussigné (s)

Nom et Prénom ou raison social

Pièce d'identité

Agissant pour le compte de

Qualité

Nationalité

Age

Sexe : masculin féminin

Profession

Adresse

Propriétaire de actions

Déclare (ons) souscrire à : (en toute lettres) actions

Nouvelles portant jouissance à partir du 01/01/2010 à hauteur de leur libération.

- à titre irréductible : à raison de six (06) actions nouvelles pour une (01) action ancienne contre la remise de mes (nos)²

(.....) actions anciennes

(.....) droits acquis (ou vendus) en bourse (attestation N° du)

(.....) total des droits de souscription donnant droit à actions nouvelles.

- à titre réductible à actions nouvelles.

Je (nous) certifie (ons) avoir reçu une copie du prospectus d'émission et pris connaissance de son contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre d'actions ci-dessus indiqué.

Etant signalé que cette souscription ne vaut pas prononciation de ma (notre) part au recours par tout les moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tous ce qui précède, je (nous) verse (ons) 1:

En espèces

Par chèque N° du tiré sur Agence

Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte N°

Ouvert à Agence

La somme de (en tout lettres) représentant le montant de la libération

de la moitié du nominal des actions souscrites, soit 2,5 DT par action.

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession

le second servant de souche

A.....

le.....

SIGNATURE *

* Cocher la case correspondant

* Remplir la case appropriée

* Faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé"



COPIE

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE KASSERINE

SODEK - Sicar

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL RISQUE

SICAR Régi par la loi N° 88-92 du 22 Aout 1988 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents au capital social de

890.865.000 DT divisé en 178.173 actions de Nominal 5 DT entièrement libérées.

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba - face de la E.C.T. - 1200 -Kasserine

Registre du Commerce : B1103661997

Statut déposés au greffe du tribunal de 1^{ère} instance de Kasserine le 07/10/1997 sous le numér: D11050697

Objet social : La participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession au renforcement des fonds propres des entreprises.

Augmentation du Capital de 890.865.000 DT à 6.236.055.000 DT par émission en numéraire

Décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18/06/2010 (dépôt du PV de l'AGE au greffe du Tribunal de 1^{ère} instance de Kasserine en date du 02/07/2010)

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER N° 10 - 0 7 1 6 Du 22 OCT 2010

Notice légale publiée au JORT n° 128 du 28 / 10 / 2010

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte courant suivant :

* BH Agence Kasserine

N° : 14 205 2053007000726 90

Bulletin de souscription N°

Je (nous) soussigné (s)

Nom et Prénom ou raison social

Pièce d'identité

Agissant pour le compte de

Qualité

Nationalité

Age

Sexe : masculin féminin

Profession

Adresse

Propriétaire de

actions

Déclare (ons) souscrire à : (en toute lettres)

actions

Nouvelles portant jouissance à partir du 01/01/2010 à hauteur de leur libération.

- à titre irréductible : à raison de six (06) actions nouvelles pour une (01) action ancienne contre la remise de mes (nos)¹

(.....)actions anciennes

(.....) droits acquis (ou vendus) en bourse (attestation N° du)

(.....) total des droits de souscription donnant droit à actions nouvelles

-à titre réductible à actions nouvelles

Je (nous) certifie (ons) avoir reçu une copie du prospectus d'émission et pris connaissance de son contenu. Sur cette base, j'ai

(nous avons) accepté de souscrire au nombre d'actions ci-dessus indiqué

Etant signalé que cette souscription ne vaut pas prononciation de ma (notre) part au recours par tout es moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de lous ce qui précède, je (nous) verse (ons) :

En espèces

Par chèque N°

du

tiré sur

Agence

Par virement en date du

effectué sur mon (notre) compte N°

Ouvert à

Agence

La somme de (en tout lettres)

représentant le montant de la libération

de la moitié du nominal des actions souscrites, soit 25 DT par action.

Fait en double exemplaires dont un en ma (nctre) possession

le second servant de souche

A

le

SGNATURE *

* Cocher la case correspondante

* Remplir la case appropriée

* Faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé"

